



## **Conseil de Communauté**

### ***Compte rendu succinct***

Affiché au siège de la CAGB le : 26/05/15	<b>Séance du lundi 18 mai 2015 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs</b>	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

#### **PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 mai 2015 à 18h00 à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

#### **Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

• **•R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 19/03/15**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté

- nomme M. Alain LORIGUET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil du 19 mars 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstention : 0

• **R. Motion - Motion relative à certaines dispositions du projet de loi NOTRe**

A la majorité, 8 contre et 36 abstentions, les conseillers communautaires de la CAGB :

- se déclarent fermement opposés au principe d'une élection supra communale des élus intercommunaux à l'échéance de 2020 qui ferait disparaître l'intercommunalité dans sa forme actuelle et souhaitent le retrait du projet de loi des mesures prévoyant l'élection au suffrage universel direct « sans fléchage » des conseillers communautaires,
- demandent le maintien de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques pour délimiter le champ d'intervention de l'intercommunalité, différent pour chaque territoire, et appellent à une libre organisation du bloc local dans le respect des communes et tenant compte de la réalité et de la situation économique, sociale et financière des territoires,
- rappellent leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement tenant compte de la maîtrise des dépenses publiques, selon le principe de subsidiarité et dans le cadre de transferts volontaires de compétence.

Rapport adopté à la majorité :                      Pour : 82                      Contre : 8                      Abstentions : 36

• **R. 0.2 - Installation d'un nouveau conseiller communautaire de la Ville de Besançon et modification des représentations de la CAGB au SMSCoT, au SMABLV et à l'AudaB**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- installe Mme Myriam LEMERCIER en tant que :
  - conseillère communautaire représentant la Ville de Besançon,
  - membre titulaire de la commission n°5 « Habitat, politique de la ville et gens du voyage »,
- désigne comme représentants de la CAGB au SMSCoT :
  - Mme Myriam LEMERCIER à la place de Mme Laetitia SIMON, en tant que titulaire,
  - Mme Catherine CUINET à la place de M. Pierre CONTOZ, en tant que titulaire,
  - M. Yoran DELARUE à la place de Mme Catherine CUINET, en tant que suppléant,
- désigne M. Cédric LINDECKER comme représentant de la CAGB en tant que suppléant au SMABLV à la place de M. Pierre CONTOZ,
- désigne M. Olivier LEGAIN comme représentant de la CAGB à l'assemblée générale de l'AudaB à la place de M. Pierre CONTOZ.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 126                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

**Finances**

• **R. I.1.1 - Bilan des travaux de la CCSPL pour l'année 2014**

Le Conseil de Communauté prend connaissance des travaux réalisés en 2014 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

## **Commission n°02 : Mobilités**

### **• R. 2.1 - Tramway - Avenant n°1 au marché de travaux de déconstruction et reconstruction du pont Battant**

A la majorité, 10 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 19 février 2015 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché de travaux de déconstruction et reconstruction du pont Battant dans le cadre de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité :                      Pour : 114                      Contre : 10                      Abstentions : 2

### **• R. 2.2 - Tramway - Avenant n°2 au contrat de prestation de service et d'assistance sur le projet avec la SPL territoire 25**

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 10 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prolongation du contrat avec la SPL Territoire 25, jusqu'en juin 2015,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat avec la CAGB et la SPL territoire 25.

Rapport adopté à la majorité :                      Pour : 111                      Contre : 10                      Abstentions : 2

## **Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

### **• R. 3.1 - FIE - Aide à la société CETRA INFORMATIQUE**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SAS CETRA INFORMATIQUE une aide de 32 000 € pour réaliser son projet de développement sur la zone du Noret à Mamirolle, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 126                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **• R. 3.2 - FIE - Aide à la société EVOLI**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SASU EVOLI une aide de 20 350 € pour réaliser son projet de développement sur la zone de Serre-les-Sapins, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 126                      Contre : 0                      Abstention : 0

• R. 3.3 - FRI2 - Soutien au projet NEOTAG

Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. PESEUX et MM. B. ASTRIC, P. BONTEMPS, JL. FOUSSERET, F. LAIDIE, Y. POUJET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à la société RD BIOTECH,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000 € à l'Université de Franche-Comté,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.4 - Concours International de Chronométrie - Soutien du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une participation financière du Grand Besançon d'un montant de 12 000 € à l'association Concours International de Chronométrie afin de soutenir et de promouvoir l'organisation de l'édition 2015 du concours international de chronométrie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre le Grand Besançon et l'association Concours International de Chronométrie à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.5 - AKTYA - Augmentation du capital

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON, JS. LEUBA et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 8 contre et 3 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise la transformation de l'avance en compte courant en capital,
- autorise les élus à donner un avis à l'augmentation de capital lors des prochaines instances d'Aktya statuant sur ce point, et notamment lors de l'assemblée générale extraordinaire, et pour un montant de 1 410 000 € au titre du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 107 Contre : 8 Abstentions : 3

• R. 3.6 - Adhésion à l'association Alliance Villes Emploi

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise le Grand Besançon à adhérer à l'association Alliance Villes Emploi,
- autorise le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 1 080 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstentions : 2

• R. 3.7 - ZAC des Marnières - Demande de subventions pour la démolition de deux bâtiments

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le plan de financement des opérations de déconstruction de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions inscrites dans le présent plan de financement auprès des partenaires financiers,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces demandes de subvention

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°04 : Développement durable**

### **• R. 4.1 - Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du Bassin Rhône-Méditerranée**

A la majorité, 8 contre et 6 abstentions, le Conseil de Communauté :

- émet un avis négatif sur le projet de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), compte-tenu de ses impacts potentiels sur les documents d'urbanisme, ainsi que sur les actions à mettre en œuvre techniquement et financièrement par le Grand Besançon dans le cadre de sa future compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),
- autorise Monsieur le Président à transmettre cet avis au Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée.

Rapport adopté à la majorité :                      Pour : 112                      Contre : 8                      Abstentions : 6

### **• R. 4.2 - Fonds « Centres de village » - Demande de subvention de la commune de Chalèze**

*MM. R. BLAISON et G. PACAUD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 34 034 € à la commune de Chalèze pour le réaménagement de la traversée du village et la création de cheminements modes doux correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 125                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **• R. 4.3 - Contrat unique entre Eco-Emballages et le SYBERT - Convention de reversement des soutiens et produits des ventes de matières**

*Mmes C. CAULET, F. GALLIOU et C. THIEBAUT et MM. T. BIZE, JM. BOUSSET, P. DUCHEZEAU, JL. FOUSSERET, T. JAVAUX et Y. POUJET conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la résiliation du contrat Eco-Emballages 2011-2016 signé entre le Grand Besançon et Eco-Emballages, ainsi que sur la résiliation des contrats de reprise signés avec les repreneurs,
- donne mandat au SYBERT pour signer un contrat unique Eco-Emballages ainsi que les différents contrats de reprise matières afférents, pour le compte de l'ensemble des communautés adhérentes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de reversement des soutiens Eco-Emballages et des produits des ventes de matières entre le SYBERT et la communauté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout courrier, acte ou document nécessaire.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0

• •R. 4.4 - Signature de l'accord cadre de mise en œuvre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires dans le cadre de cet appel à projets TEPCV,
- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT et désigne Mme Françoise PRESSE comme élu référente de la collectivité pour cette démarche.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 125                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

• •R. 5.1 - Marché public pour la gestion des équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage - Autorisation de lancement et de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer un marché de prestations de service pour la gestion des équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage, conformément à l'article 30 du Code des marchés publics et à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstentions : 2

• •R. 5.2 - Programme d'Action Territorial 2014 - Propositions d'amendements

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les amendements proposés et sur la substitution de la délibération du 19 mars 2015 par la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 125                      Contre : 0                      Abstention : 0

• •R. 5.3 - Avenant pour l'année 2015 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
  - l'avenant à la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre pour l'année 2015,
  - l'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé pour l'année 2015,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 125                      Contre : 0                      Abstention : 0

• •R. 5.4 - Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement d'un logement locatif communal (PALULOS) à Montfaucon

Mme C. PETER et M. P. CONTOZ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'agrément de la commune de Montfaucon,
- attribue une subvention d'un montant de 5 000 € à la commune de Montfaucon pour l'aménagement d'un logement locatif communal (PALULOS).

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 123                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

### **• R. 6.1 - Programme de travail 2015 de l'audaB**

Mmes C. BARTHELET, C. BOTTERON, V. BRIOT, C. CUINET, M. DONEY, F. GALLIOU, M. LEMERCIER, A. LEUCI, F. PRESSE, K. ROCHDI, A. SALOMEZ et A. VIGNOT et MM. F. ALLEMANN, A. AVIS, A. ASTRIC, F. BAILLY, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, P. BONNET, JM. BOUSSET, J. BOSIA, J. CANAL, P. CURIE, Y. DELARUE, S. DOUSSE, D. DUCASSE, P. DUCHEZEAU, L. FAGAUT, JL. FOUSSERET, F. LAIDIE, M. FELT, G. GALLIOT, P. GONON, Y. GUYEN, D. JACQUIN, O. LEGAIN, F. LOPEZ, J. LOUISON, A. LORIGUET, M. LOYAT, C. MAGNIN-FEYSOT, JP. MICHAUD, D. PARIS, A. POULIN, S. RUTKOWSKI, D. SCHAUSS, R. STEPOURJINE, F. TAILLARD, A. VIENET et B. VOUGNON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail de l'audaB pour l'année 2015,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°3 à la convention pluriannuelle conclue entre la CAGB et l'audaB, fixant à :
  - 110 750 € le montant du 4<sup>ème</sup> acompte pour l'année 2015,
  - 413 000 € le montant total annuel du concours financier à l'audaB pour l'année 2015,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer cet avenant n°3.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 82 Contre : 0 Abstentions : 2

### **• R. 6.2 - Avis de la CAGB sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021**

A la majorité, 8 contre et 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- émet un avis négatif sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée en s'appuyant sur l'ensemble des arguments présentés dans la partie III du présent rapport,
- autorise Monsieur le Président à transmettre cet avis au Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée dans le cadre de la consultation publique ouverte jusqu'au 19 juin 2015.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 116 Contre : 8 Abstention : 1

## **Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

### **• R. 7.1 - CRR - Vote des tarifs 2015/2016**

A la majorité, 2 contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les principes et les évolutions proposés relatifs à la politique tarifaire du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,
- adopte les tarifs 2015/2016 du CRR, conformément aux éléments décrits dans la délibération.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 119 Contre : 2 Abstentions : 2

• •R. 7.2 - Soutien au musée des Maisons comtoises de Nancray pour la reconstruction d'une caborde viticole

Mmes C. CUINET, M. DONEY, O. FAIVRE-PETITJEAN, L. GUIBRET, A. GIRARDCLOS, M. LEMERCIER, E. MAILLOT, T. ROBERT et MM. P. CONTOZ, P. CURIE, L. FAGAUT, V. FIETIER, P. GONON, D. HUOT, C. LIME, A. LORIGUET, T. MORTON, JY. PRALON et M. VIENET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un soutien financier d'un montant de 15 000 € au Syndicat Mixte du musée de plein air des maisons comtoises pour son projet de démontage et remontage d'une caborde viticole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

### Questions diverses

• •R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

• •R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.



## Séance du lundi 18 mai 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, Motion, 0.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

**Étaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la motion), Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 4.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir de la motion), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure** : Mme Chantal JARROT **Brillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Catherine DEMOLY **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Eric PETIT **Genes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray** : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.2) **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey** : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-les-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir de la motion) **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Mina SEBBAH, M. Michel VIENET **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **François** : Mme Oriane DELAGUE **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Les Auxons** : Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montferrand-le-Château** : Mme Pascale HANUS **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars** : Mme Christine BITSCHENE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Saône** : Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT **Thise** : Mme Laurence GUIBRET **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT

**Secrétaire de séance** : M. Alain LORIGUET

### **Procurations de vote :**

**Mandants :** P. CHANEY, E. ALAUZET, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, E. BRIOT, YM. DAHOUI, D. DARD, L. FAGAUT (à partir du 4.3), F. GERDIL-DJAOUAT, J. GROSPERRIN (jusqu'au 4.2), T. MORTON, M. SEBBAH, B. ASTRIC, C. BOTTERON, G. GALLIOT, MP. MARQUIS, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 6.2), JM. BOUSSET, F. LAIDIE, V. BRIOT, A. SALOMEZ, C. PERROT

**Mandataires :** C. JARROT, A. POULIN, E. MAILLOT, M. LOYAT, M. OMOURI, C. LIME, D. POISSENOT, A. GHEZALI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 4.3), C. MICHEL, L. FAGAUT (jusqu'au 4.2), M. ZEHAF, S. PESEUX, D. JACQUIN, P. CORNE, C. DEMOLY, J. CANAL, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE (jusqu'au 6.2), C. BARTHELET, A. AVIS, G. BAULIEU, E. PETIT, JN. BESANCON



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du lundi 18 mai 2015**

*Salle des séances de la CCIT du Doubs*

## **ORDRE DU JOUR**

<a href="#">Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</a>	13
<a href="#">Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 19/03/15</a>	13
<a href="#">Motion relative à certaines dispositions du projet de loi NOTRe</a>	14
<a href="#">Rapport n°0.2 - Installation du nouveau Conseiller Communautaire de la Ville de Besançon et modification des représentations de la CAGB au SMSCoT, au SMABLV et à l'AudaB</a>	23
<a href="#">Commission n°01 : Finances, Ressources humaines, Communication et Aide aux communes</a>	24
<a href="#">Finances</a>	24
<a href="#">Rapport n° 1.1.1 - Bilan des travaux de la CCSPL pour l'année 2014</a>	24
<a href="#">Commission n°02 : Mobilités</a>	24
<a href="#">Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°1 au marché de travaux de déconstruction et reconstruction du pont Battant</a>	24
<a href="#">Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°2 au contrat de prestation de services et d'assistance sur le projet avec la SPL Territoire 25</a>	26
<a href="#">Information relative aux changements d'horaires des réunions de CLECT et Conseil du 17/06/15</a>	26
<a href="#">Commission n°03 : Économie, Emploi-insertion, Enseignement supérieur et Recherche</a>	26
<a href="#">Rapport n°3.1 - FIE - Aide à la société CETRA INFORMATIQUE</a>	26
<a href="#">Rapport n°3.2 - FIE - Aide à la société EVOLI</a>	27
<a href="#">Rapport n°3.3 - FRI2 - Soutien au projet NEOTAG</a>	27
<a href="#">Rapport n°3.4 - Concours International de Chronométrie - Soutien du Grand Besançon</a>	28
<a href="#">Rapport n°3.5 - AKTYA - Augmentation du capital</a>	28
<a href="#">Rapport n°3.6 - Adhésion à l'association Alliance Villes Emploi</a>	29
<a href="#">Rapport n°3.7 - ZAC des Marnières - Demande de subventions pour la démolition de deux bâtiments</a>	30
<a href="#">Information relative à l'implantation à Besançon de "Cuisine Mode d'Emploi"</a>	30
<a href="#">Commission n°04 : Développement durable</a>	31
<a href="#">Rapport n°4.1 - Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du Bassin Rhône-Méditerranée</a>	31
<a href="#">Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Demande de subvention de la commune de Chalèze</a>	34
<a href="#">Rapport n°4.3 - Contrat unique entre Éco-Emballages et le SYBERT - Convention de reversement des soutiens et produits des ventes de matières</a>	34
<a href="#">Rapport n°4.4 - Signature de l'accord-cadre de mise en œuvre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »</a>	35

<a href="#"><u>Commission n°05 : Habitat, Politique de la ville et gens du voyage</u></a>	36
<a href="#"><u>Rapport n°5.1 - Marché public pour la gestion des équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage - Autorisation de lancement et de signature</u></a>	36
<a href="#"><u>Rapport n°5.2 - Programme d'Action Territorial 2014 - Propositions d'amendements</u></a>	36
<a href="#"><u>Rapport n°5.3 - Avenant pour l'année 2015 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre</u></a>	37
<a href="#"><u>Rapport n°5.4 - Demande d'agrément et de subvention pour l'aménagement d'un logement locatif communal (PALULOS) à Montfaucon</u></a>	37
<a href="#"><u>Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations</u></a>	37
<a href="#"><u>Rapport n°6.1 - Programme de travail 2015 de l'AudaB</u></a>	37
<a href="#"><u>Rapport n°6.2 - Avis de la CAGB sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021</u></a>	38
<a href="#"><u>Commission n°07 : Culture, Tourisme, Sport et Aménagement numérique</u></a>	40
<a href="#"><u>Rapport n°7.1 - CRR - Vote des tarifs 2015/2016</u></a>	40
<a href="#"><u>Rapport n°7.2 - Soutien au musée des Maisons comtoises de Nancray pour la reconstruction d'une caborde viticole</u></a>	44
<a href="#"><u>Questions diverses</u></a>	45
<a href="#"><u>Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil</u></a>	45
<a href="#"><u>Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil</u></a>	45

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du lundi 18 mai 2015

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 19/03/15

**M. BAULIEU.-** On m'indique à l'instant que le Président aura quelques minutes de retard. Il nous invite à commencer nos travaux. Je récupère donc son rapport avec le déroulement. Il s'agit tout d'abord, bien évidemment, de déclarer la séance ouverte. Le quorum a été vérifié et il est atteint.

Il y a un certain nombre de pouvoirs reçus, mais il y a déjà des excusés : André RUBRECHT de Vaire-Arcier et Lionel LANDRY qui est invité de la CCIT. Sur les pouvoirs, je vois Thierry MORTON représenté par Marie ZEHAF pour une partie de la séance. Également pour une partie de la séance, Yves-Michel DAHOUI sera représenté par Danielle POISSENOT ; on m'indique qu'Yves-Michel DAHOUI rencontre les parents d'élèves de l'école Granvelle. Pour toute la séance, nous avons : Charles PERROT représenté par Jean-Noël BESANÇON, Philippe CHANEY représenté par Chantal JARROT, Pascale HANUS représentée par Pascal DUCHEZEAU, Marie-Pierre MARQUIS représentée par Jacques CANAL, Jacques GROSPERRIN représenté par Ludovic FAGAUT, Pascal BONNET représenté par Michel OMOURI, Mina SEBBAH représentée par Sophie PESEUX, Bertrand ASTRIC représenté par Denis JACQUIN, Catherine BOTTERON par Patrick CORNE, Annie SALOMEZ représentée par Éric PETIT, Nicolas BODIN représenté par Michel LOYAT, Danielle DARD représentée par Abdel GHEZALI, Jean-Marc BOUSSET représenté par Catherine BARTHELET, Éric ALAUZET représenté par Anthony POULIN, Fanny GERDIL-DJAOUAT représentée par Carine MICHEL, Christine BITSCHENÉ représentée par Philippe BELUCHE, Valérie BRIOT représentée par moi-même, Émile BRIOT représenté par Christophe LIME et Thibaut BIZE représenté par Elsa MAILLOT. Voilà donc tous les pouvoirs qui nous ont été indiqués.

Ensuite, bien évidemment, une recommandation habituelle à nous tous : lorsque nous considérons être potentiellement concernés par telle ou telle question au titre des conflits d'intérêts, il faut le signaler de sorte qu'une mention soit bien portée en marge de la délibération pour indiquer que vous ne prenez part ni au débat ni au vote. Généralement, nous le faisons chaque fois que nous avons repéré ces risques, mais s'il y en a d'autres, n'oubliez pas de les signaler.

Le Conseil est invité à nommer un secrétaire ou une secrétaire de séance. Au premier rang, qui est volontaire ? Alain LORIGUET a gagné, il a levé le premier la main et il est donc élu secrétaire de séance, sauf s'il y a des objections.

Je vous invite ensuite à approuver le procès-verbal de la séance du 19 mars 2015. Y a-t-il, sur ce procès-verbal, des observations, des ajouts demandés, des retraits ou des modifications ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas d'abstention. Ce procès-verbal est donc validé.

**M. BAULIEU.-** Compte tenu de l'actualité parlementaire dont certains contenus concernent très directement l'intercommunalité, nous vous avons remis à l'entrée de cette séance un projet de motion sur deux questions traitées par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). C'est un texte qui est à mi-chemin du parcours parlementaire, qui a été adopté en première lecture par les deux assemblées et qui reviendra au Sénat assez rapidement, à partir du 26 mai prochain et devant l'Assemblée nationale sur la session exceptionnelle qui prolongera les travaux du Parlement fin juillet. Après, avec le jeu de la Commission mixte paritaire, c'est un texte qui pourrait connaître sa concrétisation en septembre, voire octobre 2015.

Ce texte peut interpeller plein de personnes et d'institutions par ses divers contenus, mais il nous concerne très directement, notamment sur les deux points sur lesquels nous vous proposons de nous exprimer collectivement avec l'intention, si nous validons cette motion, de la relayer très concrètement auprès du représentant de l'État - cela va de soi -, mais également auprès de nos différents parlementaires - cela va de soi également - et auprès de nos différentes structures nationales et associations d'élus, qu'il s'agisse d'associations de maires - ruraux ou de France -, de l'association des maires des grandes villes ou de l'association des communautés de France.

Ces deux questions sur lesquelles nous vous proposons de nous exprimer touchent à l'évolution que pourrait connaître très concrètement la nature des intercommunalités compte tenu des modes de scrutin qui pourraient intervenir dans la manière de désigner les délégués communautaires. On note dans cette motion que cela changerait la nature même des intercommunalités, mais, très clairement, cela supprimerait la notion d'intercommunalité. Après, c'est un choix bien évidemment politique, mais si les élus des intercommunalités ne sont plus des élus - fusse au suffrage universel et on n'a rien contre - des communes, mais des élus d'un scrutin global sur un périmètre d'agglomération ou de communauté de communes, il n'y a plus de lien direct entre les communes et l'assemblée en question. Donc, dans ce cas de figure utiliser encore le terme « d'intercommunalité » serait, pour moi, pour le moins un peu abusif et cela changerait totalement la nature de l'institution qui serait un nouveau niveau d'organisation territoriale et qui ne serait pas de l'intercommunalité. Ce serait un nouveau périmètre avec des compétences qui seront celles qui auront été et seront ultérieurement transférées des communes vers cette instance, mais la notion même d'intercommunalité aurait vécu.

Ce qui est un peu décourageant, c'est que, finalement, il y a sans doute beaucoup de choses - chacun avec nos convictions propres - à réformer dans ce pays, mais il y a sans doute dans l'évolution de l'organisation territoriale un système, un dispositif, qui marche l'air de rien, sans heurt, sans soubresaut des évolutions profondes et c'est précisément l'intercommunalité qui, au bénéfice des schémas départementaux de coopération intercommunale, couvre à ce jour presque tout le territoire national. Il reste une poignée de communes sur différents sites à problème sur le territoire national, mais presque tout le territoire national est désormais couvert par des structures intercommunales et, en général, les choses se passent plutôt bien dans le fonctionnement de ces intercommunalités, ce qui semble désoler certains. Pour certains, il n'y a pas suffisamment de pugilats dans nos assemblées. Le fonctionnement de la nôtre n'est pas très différent de nombreuses autres intercommunalités.

C'est vrai que l'on a déjà pu s'étonner des initiatives du Conseil Constitutionnel. Je sais bien que je commets un crime de lèse-majesté, puisqu'en bon républicain on ne doit pas porter d'appréciation sur une décision du juge suprême qu'est le Conseil Constitutionnel, mais son initiative qui a consisté à annuler des dispositions de la Loi offrant des possibilités d'ajustement dans la composition des conseils de communauté - utilisées au demeurant pas 91 % des communautés en France - est étrange. Finalement, c'était bien par consensus et par utilité que 91 % des communautés fonctionnaient de cette manière. C'était particulièrement vrai chez nous compte tenu de la configuration de notre Agglomération avec des villes-centres importantes et, ensuite, des communes de taille modeste. Néanmoins, le Conseil Constitutionnel en a décidé ainsi et le texte assez récent que le Parlement a produit pour essayer, en accord avec le Conseil Constitutionnel, de trouver une porte de sortie ne change rien comme nous l'avons dit lors du dernier Conseil Communautaire, il ne change rien pour notre assemblée du Grand Besançon.

Nous savons désormais qu'à la première élection partielle dans une commune, notre Conseil Communautaire verra sa composition largement modifiée puisque de nouveaux représentants des communes périphériques se verront exclus de l'assemblée communautaire. Le 60/40 que nous avons bâti d'un commun accord et en portant notre engagement - il faut bien donner notre accord dans sa globalité - à élire à la présidence le Maire de Besançon, ce 60/40 disparaît de fait. Il disparaîtra prochainement au bénéfice d'un rapport qui sera de l'ordre de 52/48. C'est un premier volet et celui-là est dans la Loi et est donc d'application prochaine à notre Assemblée.

Si la loi NOTRe poursuit son chemin dans la forme actuelle, l'étape suivante est que le mode de scrutin soit modifié profondément. Encore une fois, c'est le mode de désignation des délégués communautaires. À partir de là, la notion même d'intercommunalité aurait vécu. Ce que nous proposons, c'est donc une première disposition dans cette motion : interpeller le Parlement sur ce sujet et lui demander de bien vouloir retirer cette disposition en soulignant que nous n'avons rien contre, encore une fois, l'élection au suffrage universel. Cela a été le cas dans toutes les communes de plus de 1 000 habitants en 2014 par fléchage, puisque les délégués communautaires des communes de plus de 1 000 habitants ont été élus directement par les électeurs de chaque commune. Certes, pour les communes de moins de 1 000 habitants, c'est encore la résultante de l'élection de l'exécutif de la commune qui a emporté la désignation au conseil communautaire, mais, après tout, la règle des 1 000 habitants peut être généralisée.

Le deuxième point que nous évoquons dans cette motion touche à la disparition de la notion d'intérêt communautaire en matière de développement économique. Sur ce sujet, c'est un autre type de problème - problème que l'on rencontre sur d'autres textes en termes de transfert de charges -, puisque celui-ci serait particulièrement aigu. Dans notre Agglomération, nous avons un certain nombre de zones - les chiffres sont rappelés dans la motion - dites « d'intérêt communautaire » dans lesquelles nous sommes totalement responsables de l'investissement et de la maintenance des équipements. Et puis il y a un nombre tout aussi important de zones qui ne sont pas d'intérêt communautaire et donc, tout simplement, le suivi, l'entretien et la maintenance sont restés de la compétence des communes qui, rappelons-nous-le, bénéficient depuis 2001, lors des transferts de compétences et de l'instauration de la taxe professionnelle unique ou unifiée, de l'ACTP (Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle). C'est la règle du jeu qui est encore en vigueur et ce depuis 2011-2012. Si la notion d'intérêt communautaire disparaît et que le développement économique est *ipso facto* de compétence communautaire et bien, du jour au lendemain, la Communauté d'Agglomération se trouvera financièrement responsable de l'ensemble des zones. Avec quels moyens financiers ?

Si l'on imagine un transfert de charges classique sur la base des charges correspondant aux investissements que les communes auront réalisés sur les zones durant les deux ou trois exercices antérieurs, on connaît des zones où il y a des investissements, mais l'on en connaît beaucoup où il n'y en a pas. Je fais le pari avec beaucoup d'entre vous que, sans doute, ce qui n'apparaît pas urgent dans ces zones qui sont communales le deviendrait de manière pressante dès lors que ces zones seraient devenues communautaires. Avec quels financements ? Je vous renvoie la question et c'est l'autre problème que nous posons dans cette affaire pour dire qu'il faut conserver cette notion d'intérêt communautaire qui est compatible avec nos capacités financières et qui renvoie à notre volonté de transférer ou pas en fonction des opportunités et du bien-fondé de telle ou telle initiative.

Voilà le sens politique de cette motion et des deux dispositions. Je ne doute pas un instant que vous l'avez tous et toutes lue depuis l'entrée dans la salle. Si vous souhaitez, après cet exposé explicatif, que j'en fasse la lecture exhaustive, je le ferai, mais je ne voudrais pas vous imposer une lecture fastidieuse puisque vous en avez pris connaissance. Ceci sachant que le dispositif que nous vous proposons d'adopter est que les Conseillers Communautaires que nous sommes :

- « se déclarent fermement opposés au principe d'une élection supra communale des élus intercommunaux à l'échéance de 2020 qui ferait disparaître l'intercommunalité dans sa forme actuelle et souhaitent le retrait du projet de loi des mesures prévoyant l'élection au suffrage universel direct sans fléchage - puisque nous n'y sommes pas opposés - des Conseillers Communautaires,
- demandent le maintien de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activités économiques pour délimiter le champ d'intervention de l'intercommunalité, différent pour chaque territoire, et appellent à une libre organisation du bloc local dans le respect des communes et tenant compte de la réalité et de la situation économique, sociale et financière des territoires,
- rappellent leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement tenant compte de la maîtrise des dépenses publiques, selon le principe de subsidiarité et dans le cadre de transferts volontaires de compétence ».

Voilà, j'en ai terminé sur la présentation. Est-ce que quelqu'un, sur cette motion, demande la parole ? Comment fonctionne-t-on ? Est-ce que l'on a un micro qui se balade ? On a plusieurs demandes de parole. Je crois que c'est Christophe qui a gagné le levé de main.

**M. LIME.-** Déjà, la première chose, même si ce n'est pas très simple, mais recevoir une motion dans l'après-midi pour une délibération le soir... Je ne critique pas, mais il faut que l'on s'habitue à avoir une certaine réflexion pour essayer d'avoir un petit peu de temps pour y réfléchir, parce que c'est quand même un élément important. Je pense qu'il ne faut pas - je vais temporiser le mot que je vais dire et essayer de trouver quelque chose de plutôt consensuel - être hypocrite par rapport à cela, parce que tout le monde sait depuis 10, 15 ou 20 ans que les structures qui sont choisies par les différents gouvernements sont, à terme, les super régions et les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et que tout le reste voire, au fur et à mesure des années, un certain nombre de compétences va s'en aller. C'est le département, on l'a vu encore la dernière fois, puisqu'il est passé un jeu juste à la veille des élections départementales et, après, ce sont les communes auxquelles on enlève systématiquement, de manière voulue ou imposée, un certain nombre de compétences.

Ce qui nous semble donc un petit peu « fort de café », c'est de dire : « *On est allé dans ce sens-là. On est allé dans un certain nombre d'éléments, mais, après, quelle base démocratique y aura-t-il pour contrôler cela ?* » À un moment - j'y reviendrai juste après sur le Conseil Constitutionnel - à force de transférer des choses, les citoyens vont demander à élire directement ceux qui décident de leur avenir. En termes de démocratie, on peut quand même s'interroger, même s'il y a toutes les interrogations que tu as pu poser dans le cadre de la transition entre le moment où les communes gardent un certain nombre de compétences et où les EPCI en ont. On voit bien que le sens de l'histoire est par rapport à cela. Il faut donc aussi que nous fassions attention à ne pas nous éloigner de nos concitoyens, parce que c'est quand même un peu la tendance aujourd'hui. On a de moins en moins de participation à l'intérieur des élections et le fait de s'éloigner par rapport aux régions, aux départements et aux communes... Si l'on ne va pas sur un aspect démocratique à inventer, je pense que l'on va encore perdre du monde en route par rapport à ces éléments.

La loi MAPTAM (loi de Modernisation Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) est très significative par rapport à cela, encore que nous ne sommes pas concernés au titre des métropoles, mais pour ceux qui ont regardé la loi qui a été votée à une très large majorité, vous regarderez ce qu'il reste aux communes et aux départements. Demain, ne plus avoir d'élection sur un certain nombre d'éléments sur les métropoles - nous, nous n'en sommes pas encore là - cela peut quand même poser un certain nombre de problèmes.



Je termine, parce que je ne veux pas être long, mais comme tu l'as évoqué, il y a le Conseil Constitutionnel. Le Conseil Constitutionnel a depuis fort longtemps - cela ne date pas d'hier - une logique de considérer qu'un citoyen doit être représenté de la même façon, quel que soit le niveau de structure administrative qu'il doit avoir. C'est vrai que nous avons inventé quelque chose qui était lié à notre particularité. C'est-à-dire que le fait d'avoir cet accord entre les plus petites collectivités et la grosse est, on le sait bien, plutôt anticonstitutionnel. Il correspond à la réalité de notre terrain, il correspond à notre mode de fonctionnement et je pense qu'il y a eu un consensus général par rapport à cela, mais si nous poussons plus loin sur le Conseil Constitutionnel, je pense que l'on risque d'avoir un certain nombre de soucis. Je pense que tout ce que tu as pu dire va dans ce sens et qu'à force de transférer les compétences sur les EPCI, c'est le Conseil Constitutionnel qui va nous imposer l'élection en direct et tout le monde le sait.

Plus on transfère à ce niveau-là, plus le Conseil Constitutionnel va basculer - on ne sait pas encore quand, mais un jour il basculera - et considérer que les EPCI ayant tellement de responsabilités par rapport aux communes doivent être en élection directe. Sur ces éléments, y compris d'appréciation, nous nous abstenons sur cette motion, non pas que nous ne soyons pas d'accord sur l'état d'esprit général qui rayonne à l'intérieur de notre Agglomération - nous en tenons compte -, mais permettez-nous, comme nous sommes assez réticents sur la perte de compétences des communes, de considérer que nous avons une certaine logique entre ce que nous disons au niveau national et ce que nous disons au niveau local.

**M. BAULIEU.-** Merci. On va passer la parole aux autres intervenants. Une simple petite remarque, Christophe, puisque tu dis qu'il faut veiller à ne pas s'éloigner des citoyens. J'y souscris totalement et c'est précisément avec ce souci que nous proposons cette motion. Il faut faire évoluer l'administration locale, on y participe d'ailleurs tous les jours, mais on voit bien où est l'ancrage du citoyen. Tu as fait le parallèle région / EPCI / intercommunalité et l'on voit à quel point la région est déjà loin du citoyen. Faites un micro-trottoir sur la région...

**M. FELT.-** Sur la motion, je trouve qu'elle est incomplète et peut-être que l'on aurait pu être un peu plus complet, parce que dans la loi NOTRe il n'y a pas que cela. Dans la loi NOTRe, il y a beaucoup d'autres choses qui sont très pénalisantes pour les communes, puisque le problème central c'est de savoir s'il va y avoir une perte d'autonomie complète.

Par exemple, je note parce que cela me vient à l'esprit, que la loi NOTRe prévoit quand même de supprimer le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à l'intercommunalité. C'est-à-dire qu'il y avait une forme de majorité issue de la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et cette majorité va être changée. Le changement, personnellement, me fait peur, parce que cela va à l'encontre du troisième item de la motion (« *rappellent leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement* »). Pour moi, si demain il y a un transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération, je m'interroge sur cette particularité.

De plus, il y avait également la notion d'intercommunalité à 20 000 habitants, mais on n'en parle pas dans votre motion. Là aussi, c'est peut-être un élément qui pose problème, parce qu'il faut se poser la question. Comme le disait Christophe, c'est vrai, il nous aurait fallu deux ou trois jours pour y répondre de façon circonstanciée, mais voilà les deux ou trois points qui, personnellement, me dérangent.

**M. BAULIEU.-** Marcel, pour connaître les points de vue que tu exprimes assez régulièrement, je voudrais simplement te dire et dire à toute l'assemblée que la motion que l'on propose ce soir, on la propose en tant qu'assemblée communautaire. On n'a pas, au travers de cette motion, d'autre ambition, ni encore moins la prétention, de s'exprimer au nom des communes.

Toutes autant de communes que vous êtes et que nous sommes, rien ne vous interdit de prendre des initiatives, à la fois individuellement et avec des associations représentatives de communes. Nous ne serions pas tout à fait dans notre rôle d'assemblée communautaire si nous abordions ces questions qui concernent le niveau communal ou la subsidiarité dont nous parlions tout à l'heure. Entendons-nous bien là-dessus, il n'y a pas de jugement de valeur par rapport à ce que tu exprimes, mais ce n'est sans doute pas le lieu et l'endroit pour le faire. Encore une fois, rien ne t'interdit d'exprimer au nom de ton Conseil Municipal, toi et nous autres, des points de vue sur tous ces aspects ; ne confondons pas les genres.

Sur les seuils de constitution de communauté à 20 000 habitants, on verra la déclinaison qui se traduit à 19 600 ou 19 800 habitants dans le département du Doubs, hors zone de montagne, puisque les zones de montagne ont un régime particulier. Admettons que ce ne soit pas tout à fait le problème - indirectement un peu néanmoins - de l'Agglomération du Grand Besançon compte tenu de ce qu'elle est, mais nous savons bien que tout changement de seuil - qu'il soit à 20 000 habitants ou autre - nous concernera à coup sûr, parce que les communautés qui sont autour du Grand Besançon devront rebattre les cartes ; c'est une certitude. Dans quel sens souhaiteront-elles les rebattre ? Quelle sera notre attitude ? Nous aurons sans doute à nous poser la question et nous verrons ce que ces communautés en penseront, mais ce n'est pas directement notre préoccupation de Communauté d'Agglomération de près de 180 000 habitants.

La motion est donc très claire. Elle n'a pas pour ambition de répondre à toutes les interpellations, interrogations, objections, adhésions et les soutiens que contient la loi NOTRe. Nous centrons la motion sur des questions qui nous paraissent majeures pour notre intercommunalité.

**M. FELT.-** Sans vouloir monopoliser la parole, juste pour répondre, je répète toujours les choses parce qu'à un certain moment, quand on se réveillera, il sera trop tard. Comme le disait Christophe, le raisonnement nous est rabâché depuis un certain nombre de mois ou d'années et le jour où l'on se réveillera, chers collègues, vous verrez que la commune aura peut-être vécu. C'est mon sentiment et je ne veux pas être placé devant le fait accompli, je ne peux pas accepter cela.

**M. BAULIEU.-** C'est ton point de vue, il est sans doute largement partagé par un certain nombre de collègues, mais cet aspect que nous soulignons indirectement dans la notion de défense d'une intercommunalité par la représentation des communes au travers des élus communautaires est l'angle sur lequel nous nous exprimons ici. Sur la défense pure et simple de la commune, exprimez-vous là où vous pouvez le faire et par les relais que vous connaissez bien. C'est vraiment ce que je veux dire, je ne soutiens pas la contradiction et ce n'est d'ailleurs pas l'objet, c'était simplement pour resituer les choses. Je crois qu'il y a d'autres demandes de parole au premier rang.

**M. ACARD.-** Bonsoir à tous, collègues. La loi NOTRe est finalement le reflet de ce que l'on dit au Front National depuis des années : sur ordre de l'Union européenne, l'UMPS détricote depuis 30 ans et toujours plus le triptyque... Messieurs, s'il vous plaît, restez calmes.

**M. BAULIEU.-** L'assemblée est attentive.

**M. ACARD.-** Sur ordre de l'Union européenne, l'UMPS détricote depuis 30 ans ce qui fait l'identité et l'efficacité du système français à savoir un triptyque vertueux commune - département - nation au profit d'un triptyque vicieux intercommunalité - méga région - Union européenne. Là-dessus, notre position est très claire : nous avons toujours été contre ce système et nous le sommes encore. Pour cette raison, nous nous abstenons. Ce n'est pas prendre la mesure du risque qui guette effectivement l'échelon communal.

**M. STEPOURJINE.-** Je rejoins effectivement les remarques de Marcel FELT. Pour le seuil de 20 000 habitants, vous m'excuserez, mais cela impactera obligatoirement notre Communauté d'Agglomération. C'est clair et je crois qu'il faut effectivement veiller à cela. Sur le mode décisionnel, en ce qui concerne le PLU, je suis d'accord aussi avec Marcel FELT. J'ai noté un troisième point : non au transfert obligatoire de compétences actuellement communales à partir du moment où ce transfert ne correspond pas à un projet d'agglomération. Cela ne sert à rien !

Que veut-on faire aujourd'hui ? On veut casser ce qui existe en cassant notamment tous ces syndicats intercommunaux qui ont été mis en place par les communes. Cela correspond à un besoin des communes au service de nos habitants et c'est important. Demain, quand on aura transféré toutes ces compétences à la Communauté d'Agglomération, imaginez le temps de réaction ! Je ne dirai rien, mais prenons quand même l'exemple de l'assainissement. Aujourd'hui, nous sommes compétents en la matière et si j'ai un problème sur un tuyau, combien de temps faut-il pour intervenir ? Une heure. Si l'on téléphone à une entreprise compétente, une heure après elle est là. Demain, avec la Communauté d'Agglomération, quel sera le temps d'intervention ? J'espère qu'il sera d'une heure. Mais, je vois que vous êtes comme moi, que vous avez le sourire en coin.

**M. BAULIEU.-** Il y a même des cas où cela peut être moins que cela ; je l'ai vécu la semaine dernière.

Je ferai le même commentaire pour répondre, même si je n'ai pas de compétence particulière pour répondre sur la pensée ou l'intime conviction de chacun. Ce que nous souhaitons exprimer à travers cette motion ne recouvre pas, encore une fois, l'ensemble des thèmes traités par la loi NOTRe, c'est simplement cela. Chacun a sa libre parole dans son institution de base qu'est la commune, elle peut être relayée par les associations d'élus de communes que je citais (les maires ruraux, les maires de France et les maires des grandes villes dont on a un éminent représentant avec le Président de notre Agglomération). Gardons donc bien cela à l'esprit.

**M. LOYAT.-** J'ai en tête la loi Chevènement qui a été une loi très importante avec la loi SRU (loi de Solidarité et de Renouveau Urbain). La loi Chevènement, à mon sens, a été un véritable bon en matière d'intercommunalité et j'ai tendance à penser que c'était une loi bien faite et efficace. Il y avait des aspects incitatifs - on a d'ailleurs eu des débats au sein du District - et une volonté exprimée d'un développement de l'intercommunalité et, là, je m'inscris en opposition totale avec certains propos, notamment sur le triptyque négatif du développement de l'intercommunalité et du développement de l'Europe. Quant aux méga régions, je ne suis d'ailleurs pas sûr que l'on passe à des méga régions.

En tout cas, sur le développement de l'intercommunalité, sur le développement de l'Europe, je pense que ce sont deux axes de développement qui sont tout à fait importants et qui - c'est mon point de vue - ne feront pas disparaître pour autant les communes. Quand je dis « les communes », je parle de l'échelon communal, je ne parle pas du nombre de communes, puisque je ne m'enorgueilliss pas du fait qu'il y ait 36 000 communes en France ; c'est un record. En revanche, l'échelon communal, à mon sens, demeure très, très important. Concernant l'élection - c'est un point important, Gabriel BAULIEU l'a développé et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il le développe en ces termes -, je comprends pour ma part que l'on associe la légitimité d'un certain type d'élection, notamment à des élections directes, mais j'ai tendance à penser que l'essence même de l'intercommunalité est la reconnaissance de l'échelon communal. À partir de là, qu'il y ait un mode d'élection différent de ce que l'on peut trouver pour d'autres collectivités ne me gêne pas et me paraît même assez logique.

Pour d'autres points, notamment le deuxième sur l'intérêt communautaire, j'ai moins de vue sur cet aspect des choses et je pense que le travail parlementaire va se poursuivre. Il me semblait que cet intérêt communautaire, en tout cas lorsque la loi Chevènement a été votée et dans les premières années de la mise en place de l'intercommunalité - je pense au cas de Besançon -, et la souplesse que donnait la notion d'intérêt communautaire ont été, à mon avis, l'un des éléments du succès. Je pense à des débats que l'on pouvait avoir, y compris par rapport à la politique de la ville, et cela faisait partie des notions qui permettaient d'avancer sans brusquer les choses et surtout en permettant une adaptation à différentes configurations d'intercommunalité et différentes configurations d'agglomération. Voilà les points que je voulais souligner.

**M. BAULIEU.-** Merci, Michel, pour ce point de vue exprimé. Il y a plusieurs demandes de parole et je vous demanderai de bien vouloir lever la main.

**Mme VIGNOT.-** Cette motion pose la question de la gouvernance des agglomérations qui ont comme devenir de porter de plus en plus de compétences. Il est question que, désormais, les intercommunalités puissent être des territoires en adéquation avec les moyens financiers et les besoins sociaux, que leur pertinence permette l'optimisation de l'action publique donc. Pour Europe Écologie - Les Verts, c'est un véritable enjeu d'avenir de savoir tracer les nouveaux territoires. Ils ne pourraient émerger sans acquérir leur pleine émancipation démocratique, c'est notre position.

**M. BAULIEU.-** Merci. Je connaissais la position et cela ne nous semble pas antinomique avec la représentation des communes, mais cela fait partie des points de vue différents qu'il y a dans cette salle.

**M. GUYEN.-** Merci. Je souscris absolument à ce que Marcel FELT et Robert STEPOURJINE ont dit. Simplement, je voudrais ajouter, par rapport à la motion, la notion d'intérêt économique. Vous savez que c'est un peu notre cheval de bataille sur le secteur Nord que de voir comment la zone de Valentin pourrait être, à terme, reprise dans le cadre de la compétence économique de l'Agglo. On sait que des dotations sont versées, mais, à terme, la loi Chevènement ne permet pas d'accentuer les subventions que l'on pourrait avoir pour faire de l'entretien. Dans ce cadre, à terme, nous aurons besoin de l'intercommunalité pour permettre des travaux de fonds, d'entretien, bien évidemment, et d'investissement, peut-être. Demain, on ne pourra plus assurer cette notion d'entretien d'une zone économique qui est d'intérêt régional au niveau du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et qui est importante. Comment pourra-t-on travailler entre l'intercommunalité et les communes sur ce dossier ? Il faudra que l'on y travaille et qu'on le définisse.

**M. BAULIEU.-** Il y a matière à échanger et à analyser, mais c'est un sujet sur lequel on a déjà échangé, Yves. Tu l'as dit rapidement dans ton propos, mais les élus les plus récents n'ont pas forcément cela en tête. Quand on parle d'attribution de compensation de la taxe professionnelle, on est au cœur de l'un des volets de la problématique puisque les communes, jusqu'en 2000, percevaient la taxe professionnelle. C'est vrai qu'il y avait une sorte de problème, parce que les taux étaient très différents selon les territoires ; les taux étaient communaux. Les communes ont conservé, déduction faite des charges transférées, l'intégralité de leurs recettes de taxe professionnelle gelée - si je ne le disais pas, Marcel FELT me le rappellerait - à la valeur de 2000. Les communes l'ont conservé et, en même temps, elles ont conservé ce qu'Yves GUYEN vient de décrire : la charge des zones en termes d'aménagement, d'entretien, voire d'évolution. Il est vrai que tout cela n'est pas si simple, mais que ce n'est pas neutre non plus.

On ne va pas conclure ce soir sur le sujet, puisque la question est de savoir si cela reste d'intérêt communautaire ou pas, mais le débat ne peut pas être neutre, tout comme on se dit que sur la dotation de solidarité communautaire et son volet économique, il faudra peut-être en reparler. Si nous devons cheminer, il faudrait parler de l'ensemble du dossier qui devrait être remis à plat, ACTP comprise. Ce n'est pas directement la question que nous voulions soumettre ce soir, mais compte tenu du sujet soulevé, je me dois quand même d'attirer notre attention sur cet aspect. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

**M. CONTOZ.-** Cette motion a une portée pour la défense de la commune, on l'a bien compris. C'est le souhait des rédacteurs, notamment en matière - je crois que c'est le plus gros point - d'élection, je crois que c'est clair. Au-delà des avis formulés par tous et auxquels je souscris, je crois que cette motion aurait une autre portée dans les communes. Elle aurait une autre portée si, réellement, il y avait un plan de soutien de notre Communauté d'Agglomération aux difficultés que rencontrent les petites communes aujourd'hui, même s'il y a des avancées. Je crois que notre petite commune peut effectivement venir voter ici, mais les difficultés - je parle de toutes les petites communes - que nous rencontrons, même si nous avons un droit de vote ici, nous ne les abandonnons pas du tout.

S'il y avait, en parallèle de cette motion, un plan de développement de l'aide aux communes qui ne soit pas - même s'il y a des avancées, je le répète - « *on vous propose des services, on vous le met en tête de gondole* - j'ai utilisé plusieurs fois ce terme-là -, *vous prenez votre caddie et vous payez à la sortie* », je pense que la motion aurait une autre portée. Je m'abstiendrai donc.

**M. BAULIEU.**- C'est un point de vue, Pierre, que l'on peut te remercier d'exprimer ici et tu l'as d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises en Assemblée et en Bureau. Les choses ne sont pas tout à fait du même registre, mais j'accepte bien évidemment l'aspect complémentaire que tu soulignes. C'est néanmoins un peu une autre question que celle de la nature même de l'institution dont nous parlons et qui est en jeu dans la motion. Sur les aspects que tu évoques et que l'on a pu évoquer incidemment en Conférence des maires, notamment au détour d'un dossier important qu'est l'ADS (Administration du Droit des Sols), nous avons évoqué les alternatives.

J'ai envie de dire « ne caricaturons pas les choses » entre les petites, les moins petites, les plus grosses et les communes moyennes, puisque je ne connais pas beaucoup de grosses communes en dehors de la Ville de Besançon. Avec, je l'espère, la compréhension de Thise et Saône - les communes de la périphérie les plus importantes -, nous sommes sur le registre de communes de taille effectivement modestes qui sont confrontées aux difficultés que tu évoques et qui sont toutes plutôt croissantes par les temps qui courent.

Dans la relation avec l'Agglomération - nous savons bien que cela demanderait un débat plus long -, c'est la même chose, mais nous pouvons la résumer presque de deux manières. Si nous considérons qu'ensemble nous finançons des services qui seraient apportés et financés dans nos communes - c'est un point de vue qui peut se défendre - par l'Agglomération, il faut nous dire que, dans ce cadre, cela concernerait toutes les communes, y compris Besançon. On voit bien le type de besoin de plus en plus pointu que l'on a dans de nombreux domaines. Je parlerai sous le contrôle d'un collègue et ami voisin tout proche qui est président d'un syndicat intercommunal : nous travaillons actuellement sur un renouvellement de contrat de DSP (Délégation de Service Public) et nous avons besoin d'assistance. Nous n'avons pas les compétences en notre sein, on nous apporte une aide à l'Agglomération et nous ferons appel à un cabinet spécialisé. Je prends cet exemple à dessein pour dire qu'il y a des problèmes pointus dans toutes les communes, y compris dans la plus petite des nôtres dans telle ou telle circonstance. Si nous décidions d'apporter ces services par l'Agglomération - c'est un point de vue qui peut se justifier -, nous les porterions sur l'ensemble, parce que ce serait avec les impôts de l'ensemble des contribuables de l'Agglomération. Nous devons les apporter de manière égale à toutes les communes, y compris Besançon. Je pense qu'il faut que nous ayons aussi ce réflexe.

L'autre volet - tu l'as dit avec un côté humoristique en disant « *en tête de gondole et on paie à la sortie* » - ce n'est pas du mercantilisme méchant, mais le principe de mutualisation des services, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Nous pouvons nous doter ensemble de services et de compétences que nous ne saurions pas nous donner individuellement, puisque nous n'aurions pas la justification d'employer à temps plein des spécialistes à Serre-les-Sapins, pas plus qu'à Marchaux, etc. Par contre, nous en avons besoin ponctuellement et l'Agglomération nous offre la possibilité de mutualiser. Nous mutualisons des services et l'exemple de l'ADS est intéressant, parce que dans la comparaison que je faisais tout à l'heure entre nos communes de la périphérie et la Ville ce service existait à la Ville ; l'instruction des documents d'urbanisme était déjà assurée par la Ville. Nous développons donc un système ensemble, en nous adossant à ce service et à son expérience, en y ajoutant des moyens humains dont nous assumerons la charge, nous utilisateurs.

Je me souviens d'un échange que nous avons eu en disant que finalement, ce n'est pas forcément la plus mauvaise formule que d'apporter une contribution mutualisée à hauteur de notre utilisation plutôt que de manière aveugle par l'impôt de chacun, y compris - je pense que ç'aurait été le cas - dans les communes où il y a peut-être un permis de construire de temps en temps. Je me rappelle avoir pris l'exemple des permis de construire instruits pour Serre-les-Sapins à dessein, puisque je ne suis pas tout à fait hors du circuit. Ce sont donc les éléments en présence.

La mutualisation est un dispositif qui nous est offert dans l'intercommunalité et je trouve qu'elle offre des perspectives intéressantes. Si nous devions opter pour une autre formule - elle se défend très bien, Pierre -, nous devrions l'avoir de manière suffisamment ouverte pour qu'elle intéresse toutes les communes de l'Agglomération, Besançon compris, puisque financée par notre impôt qui est celui de l'ensemble des contribuables de l'Agglomération. On s'éloigne à peine du thème précis de la motion, mais ce n'était pas inintéressant de le faire et on peut considérer qu'il peut y avoir une complémentarité à certains égards.

**M. FIETIER.-** Bonsoir. J'aimerais juste une précision concernant le seuil de 20 000 habitants. Dans quelle mesure cela peut-il impacter notre Communauté d'Agglomération ? Qu'est-ce qu'il pourrait se passer ?

**M. BAULIEU.-** Nous pouvons effectivement nous dire : « *Nous sommes 180 000 habitants, pourquoi serions-nous impactés ?* » Nous serons impactés indirectement, puisque toutes les communautés qui entourent le Grand Besançon ne sont pas au seuil de 20 000 habitants et devront, si la Loi prospère sur les bases actuelles, revoir leur configuration et peut-être que certains endroits se tourneront vers le Grand Besançon. Peut-être que nous nous sentirons interpellés. Peut-être que nous dirons qu'il faudra effectivement redéfinir, redessiner les communautés voisines du Grand Besançon et c'est en cela que nous pouvons être impactés et concernés.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Excusez mon retard, mais j'étais en discussion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et cela a pris un peu plus de temps que prévu. Vous me pardonnerez d'être resté un peu pour défendre les intérêts de la Franche-Comté auprès de l'ARS.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit Gabriel BAULIEU. Je pense que la question que pose Pierre CONTOZ est une vraie question, mais c'est une question générale. Quelle que soit la taille de la commune, tout le monde a ce type de problème, tout le monde. C'est pour cela que lorsque j'entends Gabriel dire que la solution est certainement la mutualisation, oui. Je ne vois pas comment on peut aller vers une solution différente ; il faudra avoir, un jour, le courage de le dire. Lorsque je vois la suppression de l'intérêt communautaire, cela m'inquiète parce que j'ai tout de suite en tête ce qu'il se passe chez vous à École-Valentin et autres ainsi que dans toutes les zones de Besançon.

Que cela veut-il dire sur le fond ? Cela veut dire que, demain, si l'Agglomération doit reprendre avec ses finances actuelles le fonctionnement, l'aménagement, le réaménagement de toutes les zones - il y en a 69, je crois, dont toutes les zones bisontines - cela va inévitablement poser un problème de financement, il ne faut pas se voiler la face. L'Agglomération devrait financer le développement des nouvelles zones et, là, elle toucherait un certain nombre de sommes importantes qui étaient auparavant payées par le biais de la TP (Taxe Professionnelle), de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), etc. Pour les autres zones pour lesquelles nous n'avons pas de recette - et c'est normal -, comment allons-nous faire ? Nous serons obligés d'y réfléchir, parce que le chantier est tout de même immense.

Aujourd'hui, nous avons 13 zones d'intérêt communautaire et demain nous en aurions 69 en plus, ce qui fait 82 zones si je calcule bien. Comment allons-nous gérer tout cela ? Cela va être très, très, très compliqué. Je pense qu'il y a devant nous un vaste chantier et que nous n'avons pas fini d'en discuter pour trouver des solutions, parce qu'il doit y avoir aussi un sentiment de justice et d'équité. On ne pourra pas être dans 82 zones. Avec quoi paierions-nous ? Même si je comprends parfaitement - on a déjà eu l'occasion d'en parler - le problème des zones, parce qu'il y a la vôtre, mais il y a aussi la zone BTC (Besançon-Thise-Chalezeule) où il y a certainement des travaux importants à faire. Sur cette zone, je ne vais volontairement pas répondre à ce que j'ai pu lire dans la presse venant d'un ancien Conseiller Général de mes amis sur l'Est de Besançon, parce que je risquerais d'être trop désagréable par rapport à cela. Je serais obligé de rappeler un peu l'histoire, de rappeler un certain nombre de choses et de rappeler entre autres que lors des deux derniers mandats, l'un des endroits où l'on a le plus investi, c'est dans l'Est et c'est normal. L'aménagement de l'entrée Est, ce sont simplement 12 M€ ont été investis, avec la zone des Marnières - les maires de Chalezeule et de Thise peuvent le dire aussi - qui n'était pas inscrite comme une zone d'intérêt communautaire en 2001 lorsque nous sommes arrivés. Je ne dis rien de plus là-dessus, je le dirai à l'intéressé de vive voix, je ne veux pas du tout me lancer dans la polémique, mais, quelque part, il ne faut pas refaire l'histoire et il faut se rappeler un certain nombre de choses. Effectivement, comme le disait notre collègue de Nancray concernant le seuil de 20 000 habitants, j'ai déjà reçu un certain nombre de maires de communes de la périphérie du Grand Besançon qui sont inquiets et souhaitent venir dans l'Agglomération du Grand Besançon.



Au fond, cela me rassure, parce que je me dis que cela ne doit pas être si mauvais que cela, puisqu'un certain nombre de communes - j'en ai vu au moins 5 ou 6 - viennent me dire : « *Monsieur le Président, on a envie de venir travailler avec vous* ». Ce sont entre autres des communes de l'Est. Comme quoi elles sont aussi intéressées par ce que l'on fait. On aura donc là aussi un vaste sujet de réflexion quand on devra réaliser la carte de coopération intercommunale. On se souvient des difficultés lors de la dernière révision il y a 1 an ou 1 an et demi lorsqu'il a fallu bouger quelques petites frontières. J'imagine le travail qui est devant nous lorsqu'il va falloir redécouper un certain nombre de territoires. À ce moment-là, le moment sera certainement venu pour moi de rappeler un certain nombre de choses et de rappeler un certain nombre de responsabilités de certains dirigeants de l'époque, mais nous n'en sommes pas encore là aujourd'hui.

**M. BAULIEU.**- S'il n'y a plus de demande de parole... Ai-je oublié quelqu'un ? Oui.

**M. MICHAUD.**- Je voulais simplement soutenir cette motion et également dire que nos associations, en particulier l'Association des Maires Ruraux, vont faire une motion. Je souhaite que tous les maires ruraux approuvent cette motion. Ce qui me chagrine, c'est que j'ai l'impression que dans nos communes nous sommes tout de même la démocratie de proximité et - nous le voyons aux élections - où votent le plus les électeurs ? C'est à l'échelon communal. Si on leur enlève cette élection, je ne sais pas quelles seront leurs idées et ce qu'ils feront. Si l'on enlève les élus communaux avec une élection au suffrage direct, s'il n'y a plus de représentant des communes, pourra-t-on encore dire qu'il s'agit d'une assemblée communautaire ? Pour moi, ce ne sera plus le cas. S'il n'y a plus de représentant de certaines communes, on va créer un échelon supra communal et ce sera la fin de l'intercommunalité. Je suis un convaincu de l'intercommunalité et j'ai voulu être élu à l'intercommunalité, c'était un vrai désir. Ce n'est donc pas aller contre l'intercommunalité que de voter cette motion, mais au contraire de dire : « *On aime l'intercommunalité, on en veut davantage* ».

**M. BAULIEU.**- Merci, Jean-Paul. Cette fois-ci, c'était la dernière demande de parole, je n'ai oublié personne.

Je mets donc cette motion au vote. Les membres de l'Assemblée qui sont pour, je vous demande de lever la main s'il vous plaît. Nous allons compter les autres, merci. Quels sont les contre ? Je compte 7 votes contre. Laissez les mains levées s'il vous plaît. Anthony, je t'ai compté pour 1, mais tu vaux pour 2 ; il y a donc 8 votes contre. Quelles sont les abstentions ? Elles sont au nombre de 36. Merci.

Rapport n°0.2 - Installation du nouveau Conseiller Communautaire de la Ville de Besançon et modification des représentations de la CAGB au SMSCoT, au SMABLV et à l'AudaB
--

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il s'agit d'installer Myriam LEMERCIER à la place de Laëtitia SIMON. Myriam LEMERCIER est par ailleurs Conseillère Départementale. Laëtitia SIMON est donc remplacée par Myriam. Myriam, peut-être pourrais-tu te lever, que l'on te voie. Bienvenue parmi nous.

Il y a aussi la modification des représentations de la CAGB à l'AudaB (Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Besançon). Dans l'ancienne situation, c'était Pierre CONTOZ et il serait remplacé par Olivier LEGAIN.

On désigne aussi Catherine CUINET à la place de Pierre CONTOZ pour le SCoT et Yoran DELARUE sera à la place de Catherine CUINET en tant que suppléant.

Il est proposé enfin de désigner Cédric LINDECKER comme représentant de la CAGB en tant que suppléant au SMABLV (Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze) à la place de Pierre CONTOZ.

Très bien. Voilà pour l'installation de ce nouveau Conseiller et des représentations liées.

## Commission n°01 : Finances, Ressources humaines, Communication et Aide aux communes

### Finances

#### Rapport n°1.1.1 - Bilan des travaux de la CCSPL pour l'année 2014

**M. BAULIEU.-** Très rapidement, puisqu'il s'agit d'un rapport d'information sur le bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Vous avez pris connaissance de ce rapport. L'objet de cette Commission est bien évidemment d'informer les usagers et leurs instances représentatives de l'activité et nous sommes concernés dans le Grand Besançon à la fois pour le service de collecte et de traitement des déchets, pour le service transports et le dispositif de gestion des pépinières d'entreprises.

Vous avez dans le rapport la composition de la Commission et le rappel des travaux de 2014 avec deux séances : le 23 juin et le 12 septembre 2014. La première portait sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et je réprecise que les échanges ont principalement porté sur :

- le développement du compostage,
- la collecte dans les grands collectifs,
- les évolutions des dépôts sauvages,
- les modalités d'apport volontaire du verre.

La réunion du 12 septembre 2014 a permis d'examiner le rapport d'activité 2013 du délégataire de service public pour les transports urbains. Les débats ont notamment porté sur :

- le service Ginko Access,
- la maintenance des bus,
- la sécurité.

Le rapport d'activité 2013 du délégataire de service public pour la gestion des pépinières et hôtels d'entreprises de Palente et de Temis. Les débats ont porté principalement sur les entrées en pépinière et hôtel et l'attractivité de l'équipement.

Voilà. C'est un rapport d'information.

## Commission n°02 : Mobilités

#### Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n°1 au marché de travaux de déconstruction et reconstruction du pont Battant

**M. LOYAT.-** Vous le voyez, c'est un avenant conséquent portant sur une hausse de 1 998 152 €, le marché initial étant de 7 725 385 €. Cet avenant, comme tous les avenants qui ont déjà été proposés et votés sur le tramway, a bien sûr été intégré dans le bilan qui a été fait précédemment. Bilan qui, je le rappelle, est inférieur de 10 M€, à peu près, par rapport à l'enveloppe prévue et qui avait été votée. Cette proposition d'avenant a eu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres le 19 février 2015.

Cette hausse par rapport au marché initial correspond à des travaux supplémentaires détaillés dans l'annexe et à des modifications de projet. Quelques exemples importants de ces changements :

- démontage des murs Vauban,
- travaux de réseaux supplémentaires,
- adaptations techniques,
- obstacles imprévus, notamment des obstacles en matière archéologique,
- grues à répétition.



Ces travaux supplémentaires et ces modifications ont entraîné une prolongation de travaux de 6,8 mois. Notons que le montant après avenant reste inférieur aux estimations initiales ainsi qu'aux offres concurrentes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Effectivement, on peut se poser la question en disant que le montant de l'avenant est quelque chose d'important, puisqu'il fait 26,55 %, mais c'est en dessous de l'offre initiale, puisqu'entre-temps on avait changé le mode de construction initial. Nous avons prévu 11 à 12 M€, je crois, pour le pont et nous avons eu un nouveau système donc nous sommes partis sur 7,5 M€. Il y a aussi eu les crues à répétitions qui ont fait que nous avons du retard, mais tout cela a été validé par la Commission et nous sommes encore très largement en dessous - de près de 3 M€ - du coût que nous avons estimé à l'origine, ce qui explique ce montant qui est élevé. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

**M. AVIS.-** Je m'étonne que ce rapport arrive maintenant, 18 mois après la fin des travaux. En principe, un avenant, on le propose dans les mois qui suivent les travaux, puisque cela fait la continuité. Je pense que ces travaux ont été terminés depuis longtemps et je suis surpris que l'on ait ce montant d'avenant 18 mois après.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je peux donner l'une des raisons. Lorsque les sommes sont communiquées par les entreprises, il y a de très, très longues négociations - elles ont duré plusieurs mois - et si nous avons dû payer ce que demandaient les entreprises, nous ne serions pas à des millions en dessous, mais certainement à des millions au-dessus du budget. Il y a donc eu de multiples rencontres.

Cela se passe comme cela : lorsque l'on a terminé les travaux, les entreprises font leurs réclamations. On sait très bien que lorsque l'on fait un projet comme celui-là, en même temps qu'on ouvre le projet ils ouvrent le tiroir des réclamations. On a donc subi une avalanche ou presque de demandes en tout genre et j'ai alors demandé à Egis de tout vérifier, point par point, pièce par pièce. Cela a été soumis aux équipes du projet Tramway autour de Pascal GUEDEFIN qui ont continué à négocier et j'ai moi-même à plusieurs reprises discuté avec eux très longuement quasiment jusqu'au mois de décembre 2014. Ensuite, l'Administration met cela en place, mais le jour où l'on a terminé les travaux, on était loin d'avoir négocié le coût.

Par exemple, ils nous ont dit « *les crues nous ont occasionné tant de centaines de milliers d'euros de travaux en plus* » et nous avons dit « *nous ne sommes pas d'accord sur le nombre de jours, sur la hauteur de l'eau, etc.* » et nous arrivons ainsi à discuter beaucoup. Ensuite, je vais vous dire quand même, mais vous vous en doutez, que ce travail et ces discussions étaient, de ma part et de la part des services, sans concession. Je crois que c'est quasiment terminé, je crois qu'il reste quelques petites bricoles. J'ai toujours le même principe qui est de dire : « *Ce que l'on a demandé en plus, on le paie - nous sommes des gens honnêtes -, mais pour le reste on ne paiera pas 1 centime. Si vous n'êtes pas d'accord, vous ester en justice, vous allez au tribunal et nous verrons bien qui a raison. L'intérêt pour vous ce sera d'être payé dans 2 ou 3 ans donc trouvons des arrangements* ». Quand je dis « *arrangements* », c'est que cela ne convient pas donc nous devons trouver le bon prix.

Nous avons donc trouvé les bons prix, puisque, je le répète, aujourd'hui nous en sommes à peu près à 10 M€ de moins. Donc, faire un projet dans les délais et avec 10 M€ de moins, on a quand même beaucoup discuté ! Je t'explique pourquoi il y a eu tout cela. Des réclamations, combien y en avait-il sur le chantier ? Sur tout ce qui était à l'Ouest, il y avait 1 000 ou 1 500 réclamations. Il faut donc voir cela point par point, ressortir les bordereaux, remétrer le linéaire de bordure, recuber le sable qui a été mis, etc. Cela dit, il faut dire quand même que l'on a été servi par des entreprises très honnêtes, parce qu'il y avait des réclamations sur les travaux, mais jamais ils n'ont été pris en défaut sur les quantités déployées sur le chantier. Les quantités déployées ont toujours été les quantités justes, ils n'ont pas essayé de nous « rouler » par rapport à cela. Après, on n'était pas d'accord sur un certain nombre de choses, ce qui fait qu'il y a eu tous ces délais très longs, mais avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui.

Entre parenthèses, je dis qu'il y a un certain nombre de choses que vous voyez refaites actuellement et je sais que l'on en parle beaucoup, mais ce sont des reprises de travaux qui ont été faites. Pour certaines, on en avait même connaissance avant que cela n'ouvre et on a laissé le temps pour pouvoir refaire des passes entières de travaux et, bien sûr, ce n'est pas payé par l'Agglomération, c'est pris dans le cadre de la garantie de bon achèvement des travaux.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? Y a-t-il des oppositions ? Je compte 10 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Il y a 2 abstentions.

Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°2 au contrat de prestation de services et d'assistance sur le projet avec la SPL Territoire 25

**M. LOYAT.-** C'est un avenant très modeste. La plupart des missions qui étaient confiées à Territoire 25 sont terminées, mais il est apparu nécessaire de poursuivre sur l'année scolaire la mission de sensibilisation et d'information de proximité et de l'orienter vers une sensibilisation des plus jeunes en matière de sécurité. Vous avez en tête, bien sûr, les accidents des premiers jours de la vie du tramway. De nombreuses interventions ont donc eu lieu en milieu scolaire - à ce jour auprès de plus de 90 classes - d'abord dans les écoles à proximité du tram puis plus éloignées sur la Ville et, depuis quelque temps, dans les écoles ou collèges de la périphérie. Cette prolongation de 9 mois du contrat aura une incidence financière limitée de 32 245 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a 2 abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Il y en a 10. Monsieur OMOURI, vous ne levez pas la main ? Un petit effort ! Donc c'est adopté.

Information relative aux changements d'horaires des réunions de CLECT et Conseil du 17/06/15

**M. LE PRÉSIDENT.-** On me dit - je le dis avant d'oublier - que le Conseil du 17 juin 2015 aura lieu à 19h00 et la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) aura lieu à 18h30, parce que je serai ce jour-là à Paris pour négocier encore un certain nombre de choses pour la Région avec ce que l'on appelle « les plus hautes autorités de l'État », donc j'arriverai un peu en retard, pas avant 20h00 ou 20h30. On a pensé que la première heure pouvait se faire sans moi, mais Gabriel n'a pas voulu que je l'abandonne 2 heures. On n'a pas changé la date, parce que je sais qu'il est très dérangeant de changer la date quand tout le monde a calé cela, mais il y aura un décalage. C'est pour la cause commune que je serai absent.

Commission n°03 : Économie, Emploi-insertion, Enseignement supérieur et Recherche

Rapport n°3.1 - FIE - Aide à la société CETRA INFORMATIQUE

**M. BLESSEMILLE.-** CETRA INFORMATIQUE est une société de services informatiques - comme son nom l'indique - orientée sur le secteur agroalimentaire. Elle a été créée en 1980 à Valdahon. En 1990, elle développe le logiciel EURAGRO en réponse aux besoins des industries de la viande et du lait. Aujourd'hui, elle compte 15 salariés et 550 clients répartis sur le territoire national.

Elle a besoin pour se développer de mètres carrés supplémentaires et elle projette une installation dans la zone du Noret. Le projet concerne 400 m<sup>2</sup> de bureaux et comprend 14 bureaux qui, à terme, pourront accueillir 25 personnes, soit un développement de 10 postes salariés. Le coût de l'opération s'élève à 140 000 €. La société peut prétendre à une aide d'un montant de 32 000 € au titre du FIE (Fonds d'Intervention Économique) que je vous propose de lui attribuer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est accepté.

**M. BLESSEMILLE.-** EVOLI est une société spécialisée dans la conception et l'assemblage de matériels de production du secteur agroalimentaire. Créée en 1987, elle compte aujourd'hui 16 salariés. Elle est basée à Serre-les-Sapins et a besoin de s'étendre pour satisfaire de nouveaux marchés, notamment avec les fromageries régionales. Son besoin d'extension est de 360 m<sup>2</sup> avec, à terme, 2 ou 3 embauches supplémentaires. Il s'agit d'un projet de 407 000 € qui peut être subventionné à hauteur de 20 350 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On fait maintenant du fromage à Serre-les-Sapins. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas.

**M. BAULIEU.-** Je présente ce rapport compte tenu de la rafale de conflits d'intérêts supposés. Deux mots sur la société RD BIOTECH localisée à Besançon et créée par Philippe DULIEU. Elle emploie 19 personnes et propose des solutions sur mesure en génomique, immunologie et ingénierie cellulaire. Elle fournit des prestations de recherche et développement à des clients sous contrat. Cette société peut être considérée aujourd'hui comme une société leader sur le marché de la sous-traitance en biotechnologie en France avec différents secteurs d'activité (pharmaceutique, biotechnologies, diagnostic *in vitro*, santé animale, dermocosmétique, agroalimentaire, recherche publique).

Dans le même temps, puisqu'il y a un partenariat de complémentarité, ce projet est présenté par l'unité de recherche de l'Université de Franche-Comté (FEMTO-St), département Micro Nano Sciences et Systèmes, dont l'unité de recherche Microsystèmes Multiphysiques. Ses travaux concernent la réalisation de microsystèmes complexes intégrant des fonctions avancées en optique, mécanique, acoustique, thermique et biochimie. L'équipe développe des microcapteurs et microsystèmes d'instrumentation dans le domaine du diagnostic *in vitro* et des dispositifs médicaux.

Le projet concerne le dépistage néonatal, c'est-à-dire la recherche chez tous les nouveau-nés, de maladies graves, souvent d'origine génétique comme la mucoviscidose. L'objectif est de pouvoir repérer et traiter au plus tôt les maladies et de traiter les enfants à un stade précoce. Actuellement, les tests de dépistage sont réalisés avec quelques gouttes de sang prélevées au talon de l'enfant puis recueillies sur une bandelette de papier buvard, mais aboutissent parfois à des résultats approximatifs et nécessitent plusieurs prélèvements pour effectuer plusieurs dosages. La Haute Autorité de Santé (HAS) recommande l'extension du dépistage néonatal à plusieurs autres maladies graves et le présent projet concerne le dépistage néonatal en développant un dosage haut débit automatisé et multiplexé et en réduisant les volumes d'échantillons sanguins (point extrêmement important en pédiatrie) et les coûts des réactifs.

Le projet est labellisé par le Pôle des microtechniques et il a été sélectionné par le Fonds Unique Interministériel, le Conseil Régional et le Conseil Général du Doubs. Nous sommes donc invités à nous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'égard de la société et sur l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'Université de Franche-Comté pour accompagner ce beau projet.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu en sais des choses ! La génomique n'a plus de secret pour toi. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est donc adopté.

**M. SCHAUSS.-** Le concours international de chronométrie est organisé en collaboration avec le Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres (COSC), l'Observatoire de Besançon, la Haute École Arc Ingénierie au Locle (Suisse). Ce concours est bisannuel et fait suite aux éditions de 2009, 2011 et 2013. Il met en valeur le savoir-faire d'horlogers, d'artisans et d'industriels, c'est-à-dire que les montres sélectionnées vont subir des tests multiples dans des laboratoires du Locle, mais seront soumises aux critères de l'Observatoire de Besançon. On est donc là dans la tradition horlogère de Besançon. La proclamation des résultats de cette édition 2015 se fera en Suisse, mais en 2017 ce sera à Besançon. Il y a donc une alternance entre Besançon et la Suisse qui est quelque chose d'intéressant.

Le soutien du Grand Besançon est justifié par l'intérêt de promouvoir notre Université ainsi que l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques), nos laboratoires qui développent les résonateurs les plus stables et les plus précis du monde, mais aussi l'ensemble du tissu industriel de PME qui travaillent à la fabrication, à la conception et à l'assemblage de pièces horlogères. En effet, ces entreprises ont ravivé l'activité horlogère du Grand Besançon, la plus prestigieuse étant la société Breitling. Enfin, le très précieux poinçon de la Vipère décerné par l'Observatoire de Besançon est de nouveau en vigueur.

Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur la participation financière du Grand Besançon d'un montant de 12 000 € à l'association Concours International de Chronométrie afin de soutenir et promouvoir l'organisation de ce concours et à autoriser le Président à signer la convention entre le Grand Besançon et l'association Concours International de Chronométrie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est bien pour le Grand Besançon, puisqu'avant cela se passait uniquement en Suisse. Maintenant, c'est une année sur deux à Besançon. Je pense que c'est une association suisse basée au Locle.

**M. SCHAUSS.-** Elle doit être basée au Locle.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je pense que ce sont des Suisses qui décentralisent leur concours une année sur deux. C'est un évènement très, très fort en Suisse et nous avons beaucoup bataillé pour l'avoir à Besançon une année sur deux, puisque les Suisses n'étaient pas trop d'accord. Maintenant, c'est accepté. On me dit que le siège de l'association est au musée de l'horlogerie du Locle. Donc, oui, on va donner de l'argent à une association qui est basée en suite, mais les Suisses donnent la somme équivalente lorsque l'on fait le concours à Besançon, c'est un échange de bons procédés.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

**M. SCHAUSS.-** La SEM (Société d'Économie Mixte) AKTYA s'est engagée dans un plan de développement ambitieux qui vise à porter son patrimoine à 120 000 m<sup>2</sup> à l'horizon 2019. Cette évolution décidée par le Conseil d'Administration de la SEM en 2011 est justifiée par la montée en charge du soutien de la SEM au développement de l'activité économique du Grand Besançon. L'accroissement moyen du patrimoine se situe, à peu près, à 10 000 m<sup>2</sup> supplémentaires par an et aujourd'hui il doit y avoir environ 73 000 m<sup>2</sup> avec une vacance extrêmement faible - une vacance de rotation - aux alentours de 5 %.

Aujourd'hui, les études et les projets qui sont dans les cartons de la SEM sont, soit proposés, soit cooptés par le Grand Besançon. Ils nécessitent un besoin de fonds propres significatif de l'ordre de 5 M€, ce qui justifie une augmentation de capital d'un peu plus de 4 M€. Pour répondre à ce besoin, dès 2013, le Grand Besançon avait voté une avance en compte courant d'associé à hauteur de 1,4 M€. Aujourd'hui, AKTYA sollicite la transformation de cette avance en augmentation de capital à hauteur de 1 410 000 €. Je précise - je crois que c'est dans le rapport - que les autres partenaires d'AKTYA sont disposés à participer à cette augmentation de capital :

- le Conseil Régional à hauteur de 400 000 €,
- la Ville à hauteur de 693 000 € sur 4 ans,
- la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) à hauteur de 945 000 €,
- la Caisse d'Épargne à hauteur de 315 000 €,
- le Crédit Agricole à hauteur de 252 000 €.

Il n'y a donc pas que la CAGB et la Ville qui sont embarquées dans cette affaire.

Il vous est donc demandé d'autoriser la transformation de l'avance en compte courant en capital et d'autoriser les élus à donner un avis à l'augmentation de capital lors des prochaines instances d'AKTYA, notamment lors de l'Assemblée générale extraordinaire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'ai oublié de le faire pour les autres, mais Messieurs BAULIEU, BLESSEMILLE, BODIN, FELT, FOUSSERET, GAVIGNET, GONON et MORTON ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Général ne prenait pas part à l'augmentation du capital, mais c'était l'ancienne équipe. Cela peut, peut-être, être revu, si vous le souhaitez, mais ce n'était pas prévu.

Je ne l'ai pas dit, mais je le dis maintenant, pour le rapport n°2.2, Messieurs BLESSEMILLE, BODIN, GAVIGNET et SCHAUSS ne prenaient pas part au vote. Pour le rapport n°3.3, Mesdames COMTE-DELEUZE et PESEUX et Messieurs ASTRIC, BONTEMPS, FOUSSERET, LAIDIÉ, POUJET et SCHAUSS ne prenaient pas part au vote. Sur le Concours International de Chronométrie, il n'y en avait pas.

Pour AKTYA, y a-t-il des oppositions ? Pardon, il y a une question.

**M. FELT.-** On avait dû préciser ces choses au moment du versement de l'avance en compte courant. Je voulais juste savoir si l'avance avait été rémunérée, car je ne m'en souviens plus. Il y a un delta entre l'avance qui a été faite en janvier 2014 et l'augmentation de capital.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne le pense pas, je ne pense pas que cela avait été demandé par l'Agglomération, mais je n'en suis pas sûr, il faudra vérifier.

Quels sont ceux qui votent contre ? Je vois 8 votes contre. Quelles sont les abstentions ? Je vois 3 abstentions. Très bien.

Rapport n°3.6 - Adhésion à l'association Alliance Villes Emploi
---

**M. BLESSEMILLE.-** Vous avez dans le rapport les différents objectifs de l'association Alliance Villes Emploi. Les 8 actions répertoriées concourent à :

- représenter l'ensemble des élus,
- développer et animer le réseau des directeurs des Maisons de l'Emploi et d'insertion,
- développer les démarches de mutualisation des innovations,
- faciliter l'information,
- se positionner comme partenaire des pouvoirs publics,
- être un relai à l'échelon national et européen dans le domaine de l'insertion.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2015, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) adhérait à cette structure, aussi je vous propose de « renouveler » cet abonnement pour l'année 2015 à hauteur de 1 080 € pour assurer notre mission relative à cette clause d'insertion.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Il y en a 2. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.7 - ZAC des Marnières - Demande de subventions pour la démolition de deux bâtiments

**M. BLESSEMILLE.-** Par une délibération du 18 décembre 2014, nous avons prévu en 2015 la démolition de 2 bâtiments dans le cadre de l'opération ZAC des Marnières à Chalezeule, à savoir la menuiserie Javel et une habitation. À cette occasion, un plan de financement avait été acté, mais celui-ci doit être revu compte tenu d'une augmentation de la participation de la région Franche-Comté.

Vous aviez en ancien plan de financement : la Région à hauteur de 20 % pour 60 000 €, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) à 40 % avec 120 000 € et la CAGB avec 40 % à 120 000 €. Aujourd'hui, vous est proposé un financement à : 30 % par la Région (90 000 €), à 40 % par le FEDER (120 000 €) et à 30 % par la CAGB (90 000 €), soit le budget prévu de 300 000 € HT, ceci dans l'attente des résultats définitifs concernant les études et audits préalables. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le nouveau plan de financement de l'opération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Un mot par rapport aux Marnières : elles avancent, doucement, mais elles avancent. Je ne sais pas où en sont les permis de construire, normalement, ils devaient les déposer en fin d'année. Il faut que l'on fasse le point, parce qu'ils m'avaient dit qu'ils les déposaient en début d'année. On va demander pourquoi il n'ont pas été déposés. Est-ce qu'il y avait encore des difficultés en matière d'urbanisme ? Il faudra que l'on refasse le point pour savoir, parce que je n'ai pas été informé de ce retard. Il faut que l'on regarde quelle est la difficulté.

Est-ce que des élus ne votent pas ? Oui, il y a Mesdames GAUTHEROT et VIGNOT et Monsieur BONTEMPS qui ne votent pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Je n'en vois pas.

Information relative à l'implantation à Besançon de "Cuisine Mode d'Emploi"

Simplement une information. J'ai toujours dit qu'il fallait, en matière d'économie, être toujours assez discrets, mais vous avez pu voir que l'émission *On n'est pas couché* a donné une information selon laquelle il y aurait une école de la deuxième chance à Besançon. C'est le créateur de cette école qui l'a dit à *On n'est pas couché*. Ce soir-là, je n'étais pas couché, je n'étais pas chez moi et je ne l'ai pas vu et tout cela a été repris par la presse qui a fait son travail (France 3, France Bleu, *L'Est Républicain*).

Simplement, je voulais vous dire qu'il y a un projet en cours. J'ai déjà rencontré Thierry MARX, je dois le rencontrer très prochainement avec Gabriel BAULIEU pour faire le point sur l'avancée de ce projet qui est un bon projet, un projet surtout mis en place grâce à de grands mécènes (Fondation Accor, Fondation GDF, Fondation de France, etc.). D'après mes informations, c'est un projet qui permettrait de créer des emplois de commis de cuisine et non pas de sommelier ; on m'a dit que c'était dans le domaine de la boulange et de la cuisine. C'est une école que j'ai visitée, très, très rude. Leur règle c'est le RER : Rigueur, Exactitude et Respect. C'est une école très dure avec des gens qui ont plutôt 35 ou 40 ans.

Je voulais vous le dire, puisque je l'ai rencontré il y a une quinzaine de jours - ce n'est pas vieux -, mais puisque Thierry MARX l'a dit chez Laurent RUQUIER autant vous dire où l'on en est. En plus, on n'a pas trop communiqué pour l'instant, puisque de grandes capitales régionales pas très loin d'ici souhaitent aussi que l'école aille chez elles. Je pense donc que c'est plutôt sur Besançon que cela irait et je ne peux que me réjouir de ce choix qui a été fait. On vous en dira plus quand on aura plus d'information, mais ce sera certainement très rapidement. C'est un projet suivi par l'Agglomération et, entre autres, par le développement économique. Ce sont Alain BLESSEMILLE et la Directrice de l'Économie qui sont en contact avec Monsieur MARX qui est un garçon assez atypique. Il n'a pas de rapport de parenté avec Karl ; ce jeu de mots est facile, c'est sûr. C'est assez extraordinaire, mais c'est un ancien parachutiste du 3<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de marine de Carcassonne et un ancien membre des Phalanges au Liban, je crois. C'est donc un monsieur qui a quand même une petite expérience de la vie et qui est droit dans ses bottes ; il dit ce qu'il pense quand il le pense.

Voilà ce que je voulais vous dire sur où on en était. Il n'y a pas de cachoterie, cela avance doucement. Je pense que si l'on peut former, comme cela a bien été dit dans la presse, une centaine de personnes par an, des gens qui sont vraiment en dehors du circuit - la moyenne d'âge est plutôt de 40 ou 45 ans, ce ne sont pas des étudiants - ce sont des gens qui ont un peu tout eu... Je dois m'y rendre prochainement et rencontrer prochainement, pour la remise des diplômes, la Ministre de la Ville Myriam EL KHOMRI, puisque c'est elle qui donnera ces diplômes. C'est plutôt une bonne image pour Besançon si cela se fait ici.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cela ? C'est juste une information.

## Commission n°04 : Développement durable

### Rapport n°4.1 - Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du Bassin Rhône-Méditerranée

**Mme PRESSE.-** En fait, c'est Daniel HUOT, Conseiller aux milieux aquatiques et inondations qui va présenter le rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, si on lui donne un micro.

**M. HUOT.-** En fait, on demande l'avis sur deux schémas : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) - cet avis sera donné par la Commission n°6, puisque c'est le SCoT qui doit donner son avis - et le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) pour lequel on a une sollicitation officielle du Grand Besançon et c'est la Commission n°4 qui a regardé ce dossier.

Ce schéma a comme échelle le bassin Rhône-Méditerranée. Les risques qui sont pris en compte - le thème intérieur de ce plan de gestion des risques - sont pour les inondations avec les risques et la vulnérabilité des biens et des personnes. La période de ces plans est de 2016 à 2021. Le contexte réglementaire sort de la directive européenne sur les inondations. Il est opposable, dans le domaine de l'eau, aux décisions administratives et doit être compatible avec les SCoT et les décisions administratives dans le domaine de l'eau. La compatibilité est le deuxième niveau que l'on doit trouver, le premier étant la conformité et le troisième la prise en compte. Cela veut dire que l'on a un niveau médian d'intégration à travers les SCOT. Le délai de mise en compatibilité est de 3 ans et il y a une sollicitation officielle du Grand Besançon. En parallèle, il y a également une consultation du public.

Le PGRI comprend 2 tomes :

- le tome 1 comprenant les parties communes au bassin Rhône méditerranéen,
- le tome 2 concernant les territoires à risque important et le Grand Besançon ne fait pas partie de ces territoires.



Ce PGRI est structuré autour de 5 objectifs :

- prendre en compte les risques et maîtriser le coût des dommages,
- augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations,
- améliorer la résilience des territoires exposés,
- organiser les acteurs et les compétences,
- développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

S'agissant des principales dispositions concernant le Grand Besançon, au titre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) qui devrait être mise en place réglementairement et obligatoirement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard, on devrait avoir l'appui du Préfet de bassin pour la mise en place de cette compétence ; le Préfet de bassin est à Lyon. Le Grand Besançon devrait réaliser :

- des études de nouvelles capacités d'expansion de crues,
- des mesures permettant de réguler les débits,
- diverses études et démarches (diagnostics de vulnérabilité, maîtrise des coûts et des dommages, valorisation agricole des zones exposées, outils de prévision des inondations).

Toutes ces mesures seront bien sûr à préciser lors de la création de la compétence GEMAPI.

Pour ces compétences en matière d'aménagement du territoire, une compatibilité du SCoT et une déclinaison dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) seront nécessaires. Il y aura donc des interdictions de construire dans des zones fortement exposées ou dans des champs d'expansion des crues pour limiter le ruissellement. Le SCoT répond déjà à ces dispositions. Pour les dispositions administratives dans le domaine de l'eau, il y aura un encadrement du remblai des zones inondables pour permettre que les inondations puissent avoir des champs d'expansion. Il faudra également limiter les nouveaux ouvrages de protection contre les crues. Ces dispositifs appuient la réglementation déjà en place.

La Commission n°4 avait donné un avis favorable et après examen en Bureau et des précisions avec les remarques faites par le SCoT sur le SDAGE, il y a eu un avis négatif de ce plan de gestion des risques d'inondation compte tenu des impacts potentiels sur les documents d'urbanisme, sur les actions à mettre en œuvre techniquement et financièrement, puisque les choses ne sont pas précisées. Cela veut dire que l'on a une connaissance insuffisante des engagements que l'on prend. Ceci explique cette position prise au niveau du Bureau. On doit donc émettre en Conseil de Communauté un avis sur ce PGRI.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**Mme PRESSE.-** Comme vous le voyez, le PGRI ne crée pas de réglementation supplémentaire, mais précise les conditions d'application de l'existant. En encadrant les outils actuels - le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), le PAPI (Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations) -, le PGRI cherche à réduire les conséquences des inondations. Nous avons créé au dernier mandat un PAPI avec plusieurs communes du secteur de Besançon (Avanne-Aveney, Beure, Chalezeule, Novillars, Vaire-le-Petit, Vaire-Arcier et Besançon), le tout étant piloté par l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin). Ceci nous permet, d'une part d'affiner nos outils réglementaires obligatoires, par exemple les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) qui sont obligatoires, de mettre en place dans les communes des repères de crues et, d'autre part réaliser un certain nombre d'actions de protection et de gestion de la crise en cas d'inondation. Des communes non-inscrites dans ce PAPI qui ont également mis en place des actions.



Cette démarche est très positive et j'espère que si les Conseillers suivent l'avis du Président, c'est-à-dire en émettant un avis défavorable, nous pourrions tout de même continuer notre démarche de PAPI sans qu'il y ait de problème de gestion ou de problèmes financiers, puisque la majorité des fonds vient de fonds de l'État, c'est-à-dire du plan Barnier. Par ailleurs, au niveau de la Ville de Besançon, pour aller dans le sens de ce PGRI, nous sommes en train de mettre en place un ouvrage anti-crue composé d'un confortement de l'enceinte de la Ville de Besançon et d'un mur anti-crue vers Rivotte. C'est la même chose avec de nombreuses parts de financement de l'État et j'espère que ne sera pas remis en cause en fonction de ce qu'il se passera au niveau du vote. Je reste très positive. Je trouve que ce PGRI est vraiment l'outil d'encadrement qu'il faut pour les politiques que l'on mène actuellement, en particulier au niveau du PAPI et de l'ensemble des communes ici représentées et c'est pour cela que je voterai contre l'avis présenté par le Président, je voterai pour le PGRI.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est ton droit de ne pas respecter les décisions du Bureau. Simplement, on s'est déjà largement expliqué là-dessus. Ce n'est pas contre le renouvellement - on a déjà eu l'occasion de te le dire ici et même en Bureau à plusieurs reprises -, mais tel que c'est présenté, les choses ne sont pas assez précises et on veut plus de précisions. Le rôle du Président est aussi de défendre l'intérêt de l'ensemble des communes riveraines qui ont émis un avis mitigé là-dessus en disant que tel que présenté cela ne convenait pas. Nous avons donc demandé un certain nombre de précisions que nous n'avons pas.

Maintenant, si l'on veut me faire peur en disant « *on ne va pas financer cela* », je veux bien, mais je compte sur nos représentants pour défendre « le bout de gras ». On peut donner un avis sur la méthode et le fond. Vous savez, on est toujours sur des dispositifs qui n'impactent jamais rien et, à un moment, voilà des difficultés et les choses sont beaucoup plus compliquées. On aurait préféré autre chose, mais voilà. C'est ton droit de voter contre l'avis, tu peux aussi t'abstenir, tu fais ce que tu veux.

**M. LIME.-** Sur ce que dit Françoise, le PAPI est voté et revenir sur un vote...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu veux nous faire peur, là.

**M. LIME.-** Tu as raison de dire que l'on précise un certain nombre de points. J'ai attiré l'attention là-dessus en Bureau, mais il y a deux risques. Le premier risque est sur l'aspect juridique des choses. Les aspects juridiques d'aujourd'hui ne sont pas très clairs entre les propriétaires privés, les communes, etc. Aujourd'hui, quand il y a des inondations, c'est le Préfet qui est devant la population et demain ce sera le Président de l'Agglomération, puisque la compétence sera transférée et les risques juridiques ne sont pas totalement mesurés. Le deuxième risque, c'est l'aspect financier, ce qui prouve bien que les aspects financiers ne sont aujourd'hui pas suffisamment atteints avec les fonds Barnier qui sont à l'épuisement. On prévoit le prélèvement d'une taxe de 0 à 40 € par habitant pour pouvoir financer la future compétence GEMAPI. Si le législateur a mis la possibilité de mettre du financement, c'est qu'il a imaginé qu'il y allait quand même y avoir un certain nombre de dépenses.

Quand on dit de 0 à 40 €, on ne sait parfois pas trop de quoi l'on cause donc j'ai pris le chiffre sur ma taxe d'habitation, sur la part de l'Agglomération uniquement, et cela ne présente pas une augmentation de 30 % pour 40 € !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quand même !

**M. LIME.-** Et c'est sur la taxe d'habitation, sur la part Agglomération. Cela fait 30 % d'augmentation de la part Agglomération. Avant de prendre une décision et d'augmenter le niveau de fiscalité direct et indirect, puisque c'est une taxe... Même si on la mettait à 20 €, cela ferait 15 % d'augmentation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'où nos réticences et d'où ce vote. Le Bureau a donc clairement décidé d'émettre un avis négatif.

Quels sont ceux qui sont pour l'avis négatif ? Attendez, on va plutôt faire l'inverse. Quels sont ceux qui sont contre le « non » ? J'en compte 8. Quelles sont les abstentions ? J'en vois 6. D'accord. L'avis négatif est donc adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Demande de subvention de la commune de Chalèze

**Mme PRESSE.-** Pour la Commune de Chalèze, c'est une subvention au titre des axes I et III du fonds Centre de village. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention de 34 034 € pour le réaménagement de la traversée du village et la création de cheminements en modes doux. Vous avez le détail du plan de financement dans l'annexe en page 27. La partie études est financée à 50 %, la partie travaux reste à charge et est financée à 33 %. On demande à se prononcer sur l'attribution et autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

**M. BAULIEU.-** Merci, Françoise. Y a-t-il des observations ? Tu as raison, il faut que je précise que Messieurs BLAISON et PACAUD ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des Abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté.

Rapport n°4.3 - Contrat unique entre Éco-Emballages et le SYBERT -  
Convention de reversement des soutiens et produits des ventes de matières

**M. LOPEZ.-** il s'agit de mettre au point un contrat unique entre Éco-Emballages et le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) et une convention de reversement des soutiens des produits des ventes de matières.

Éco-Emballages est chargé de soutenir les actions de tri sélectif et de retraitement des emballages ménagers et il récolte les contributions des producteurs d'emballages. Actuellement, la Communauté d'Agglomération est signataire d'une convention avec Éco-Emballages de même que les autres EPCI adhérents au SYBERT. Une analyse du mode de calcul complexe des soutiens aux collectivités a mis en évidence que si la convention était portée par le SYBERT sur l'ensemble de son périmètre, il serait dégagé un gain supplémentaire annuellement. Les échanges entre le SYBERT et tous ses adhérents ont permis d'aboutir à la proposition du portage de la convention Éco-Emballages par le SYBERT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ainsi que des contrats de vente de matières.

Pour ce faire, il faudra que nous puissions résilier le contrat actuel avec Éco-Emballages de même que tous les EPCI. Si l'on veut établir le contrat unique au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il faudra dénoncer 6 mois avant les contrats actuels des EPCI avec Éco-Emballages. Pour les modalités financières entre le SYBERT et les adhérents, vous avez tout le détail. Il est proposé que 3 % soient reversés à chaque EPCI, 26 % en fonction des performances du taux de recyclage et 50 % pour le SYBERT pour des actions de communication.

Ce qui est demandé par la présente délibération est de :

- se prononcer sur la résiliation du contrat emballages 2011-2016 signé entre le Grand Besançon et Éco-Emballages ainsi que sur la résiliation des contrats de reprise signés par les repreneurs,
- donner mandat au SYBERT pour signer un contrat unique avec Éco-Emballages ainsi que les différents contrats afférents de reprise matières afférentes pour le compte de l'ensemble des communautés adhérentes,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de reversement des soutiens Éco-Emballages et des produits des ventes de matières entre le SYBERT et les communautés.

**M. BAULIEU.-** Merci, François. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Ne prennent pas part au vote Madame THIEBAUT et Messieurs BIZE, DUCHEZEAU, FOUSSERET et JAVAUX. Donnez un micro à Catherine THIEBAUT et que l'on prenne note de la liste des personnes éventuellement concernées par un conflit d'intérêts.

**Mme THIEBAUT.-** Il manque quelques Vice-présidents : Yannick POUJET, Françoise GALLIOU, Jean-Marc BOUSSET et Claudine CAULET. Ils ne participent ni au débat ni au vote.

**M. BAULIEU.-** Y a-t-il d'autres personnes qui seraient en situation de conflit d'intérêts ? Je n'en vois pas d'autres. Je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté. Merci.

Rapport n°4.4 - Signature de l'accord-cadre de mise en œuvre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »
---

**Mme PRESSE.-** Dans les Conseils précédents, on vous avait présenté les territoires à énergie positive pour la croissance verte pour lesquels il y avait eu un appel à candidatures en 2014. Nous avons candidaté et nous sommes l'un des lauréats parmi les 212 candidats au niveau national. Pour faire suite à cette acceptation, nous devons signer un accord-cadre de mise en œuvre du programme. Le contexte vous est rappelé, comme je vous l'indiquais. La phase d'élaboration de ce plan stratégique et opérationnel pour la transition énergétique se conclura par son adoption en Conseil de Communauté courant 2015.

Vous avez en page 54 la convention-cadre de mise en œuvre du programme qui est axé sur 6 points :

- la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- le développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
- la production d'énergies renouvelables locales,
- la préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la promotion d'un urbanisme durable,
- la promotion de l'éducation à l'environnement, de l'écocitoyenneté et la mobilisation des acteurs locaux.

Vous trouverez le détail de chacun des items en pages 36 et 37 des annexes avec l'ensemble des mesures accompagnant ces axes. Vous verrez que la plupart de ces mesures sont des actions déjà inscrites au PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement). Vous en entendez donc parler dans vos différentes commissions et en Conseil à chaque fois qu'une mesure arrive à délibération.

Vous avez les engagements du Grand Besançon pour le bon déroulement de la convention. Le Grand Besançon s'engage à :

- désigner un élu référent,
- utiliser la gouvernance pour la transition énergétique,
- mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires,
- tenir un suivi technique et financier de son programme.

Pour les engagements de l'État, il a déjà promis une subvention de 500 000 € dans la limite d'un plafond de 80 % de la dépense subventionnable. L'appui financier sera mis en œuvre par la Caisse des Dépôts et Consignations. En complément de ce soutien, l'État s'engage également à assurer avec le concours de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) une assistance technique, une animation du réseau et la valorisation des résultats. La convention ouvre droit à une bonification de 10 points sur les aides accordées par l'ADEME au titre du fonds chaleur - les communes peuvent le demander - et du fonds déchets qui peut être demandé auprès de la DGD (Direction de la Gestion des Déchets) ou du SYBERT.

Le Conseil de Communauté est invité à autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires dans le cadre de cet appel à projets TEPCV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte), à faire application de l'article L.2121-21 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) et à désigner Françoise PRESSE comme élue référente de la collectivité pour cette démarche.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? On va avoir un peu de sous. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

**Commission n°05 : Habitat, Politique de la ville et gens du voyage**

Rapport n°5.1 - Marché public pour la gestion des équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage -  
Autorisation de lancement et de signature

**Mme ROCHDI.-** Ce rapport propose le lancement d'un marché public pour la gestion des équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage. Depuis octobre 2011, le Grand Besançon, dans le cadre d'un marché public de prestation de services, confie la gestion des aires d'accueil et de passage à une société privée. Cette gestion a permis d'assurer une gestion technique des équipements plus souple et plus réactive. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2015 et le lancement d'un nouveau marché doit donc être organisé.

Le marché aura pour objectif :

- la gestion, la maintenance et l'entretien de l'ensemble des aires et sites dédiés à l'accueil des gens du voyage dont le Grand Besançon est propriétaire,
- l'intervention en médiation en cas de stationnements illicites de caravanes sur le territoire intercommunal.

Pour cela, le prestataire s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires. Le montant de l'enveloppe globale pour la durée totale du marché, c'est-à-dire 4 ans au maximum, est estimé à 1,3 M€ HT, soit 325 000 € par an.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer un marché de prestations de service pour la gestion des équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage, conformément à l'article 30 du Code des marchés publics et à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il y en a 2. C'est adopté.

J'ai déjà dit l'autre jour en réunion des Maires que le fait de ne pas avoir répondu totalement au schéma départemental fera qu'à la fin de l'année nous n'aurons plus la possibilité de demander l'expulsion pour les stationnements illégaux. Je l'ai déjà dit, vous le savez. Je le répète pour que l'on ne me dise pas : « *Président, vous ne l'avez pas dit* ». Je l'ai déjà dit l'autre jour, beaucoup des Maires étaient là.

Rapport n°5.2 - Programme d'Action Territorial 2014 - Propositions d'amendements

**M. STEPOURJINE.-** C'est une proposition d'amendements. Le projet d'action territoriale a été validé en Conseil Communautaire du 19 mars 2015 et celui-ci doit faire l'objet de 2 corrections mineures à la demande de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Ces modifications concernent les projets de travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) pour les ménages à ressources modestes et il s'agit de préciser les aides de solidarité écologique en tenant compte de la date des dépôts de dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°5.3 - Avenant pour l'année 2015 à la convention de délégation de compétence  
des aides à la pierre

**M. STEPOURJINE.-** Pour l'habitat public, l'objectif de la tranche ferme est de 118 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 39 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), soit 157 logements avec une subvention exceptionnelle de 155 025 € et peut-être une tranche conditionnelle de 21 PLAI, ce qui porterait la dotation de l'État à 369 183 € pour 178 logements. Pour l'habitat privé, la dotation de l'État est de 1 496 479 €. Cette dotation concerne les propriétaires occupants modestes et très modestes avec la lutte contre la précarité énergétique et l'autonomie de la personne. Elle concerne également les propriétaires bailleurs qui réhabilitent des logements locatifs avec des loyers conventionnés. Les objectifs chiffrés sont indiqués dans le rapport et nous vous invitons à autoriser le Président à signer l'avenant.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°5.4 - Demande d'agrément et de subvention  
pour l'aménagement d'un logement locatif communal (PALULOS) à Montfaucon

**M. STEPOURJINE.-** C'est pour 1 logement réhabilité dans la Mairie. Nous vous proposons d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Commune de Montfaucon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pierre CONTOZ ne prend pas part au vote ainsi que Madame PETER. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? C'est adopté. Vous avez les remerciements du Maire.

**Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

Rapport n°6.1 - Programme de travail 2015 de l'AudaB

**M. BAULIEU.-** En l'absence de Fanny GERDIL-DJAOUAT, je m'acquitterai de la présentation de ce rapport portant sur le programme de travail 2015 de l'AudaB (Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Besançon) et sur le fait de voter le solde du financement annuel. Tout ceci est précisé d'emblée dans le résumé de ce rapport, mais il n'est quand même pas inutile de parcourir le contenu.

Vous savez que nous fonctionnons, dans notre relation avec l'AudaB, par une convention pluriannuelle qui vise bien évidemment à définir les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, qui est un membre important de l'association. La convention sur la période 2014-2016 précise qu'un avenant annuel complètera le dispositif pour le programme partenarial de travail ainsi que le montant du dernier versement de la participation financière. Pour cette année 2015, le montant total du concours financier est arrêté à 413 000 €, ce qui fixe le montant de l'avenant que l'on voterait ce soir à 110 750 €. Ceci est bien entendu arrêté en fonction des grandes orientations partenariales et du programme d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'Administration pour la durée de l'exercice de manière concertée, avec nous et les autres partenaires de l'Agence.

Les orientations partenariales pluriannuelles 2014-2016 données pour le Grand Besançon sont les suivantes et ce n'est pas inutile de se les rappeler :

- la ville durable à l'interface des mutations urbaines, du projet d'Agglomération et de la métropole en réseau,
- la planification territoriale et l'urbanisme durable, du Schéma de Cohérence Territoriale à sa mise en œuvre locale et interterritoriale,
- les grandes dynamiques territoriales au croisement de la stratégie et du projet de développement,
- l'animation, l'observation, l'exploration, au carrefour de la connaissance et de l'intelligence partagées.

Tout cela est fort bien dit ! Je regarde le Directeur qui en est responsable avec son équipe sous la responsabilité de la Présidente.

On peut rappeler que pour l'année 2015, parmi les études réalisées par l'AudaB, plusieurs d'entre elles sont particulièrement importantes pour le Grand Besançon :

- l'accompagnement du projet stratégique du pôle métropolitain Centre Franche-Comté,
- la finalisation du schéma d'aménagement et la réflexion sur la stratégie foncière,
- la mise en œuvre et l'animation du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Besançon,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation puis l'approbation du Plan de Déplacement urbain (PDU),
- l'observatoire du tramway de l'Agglomération bisontine.

Rappelons enfin que l'AudaB intervient également sur le suivi et la mise en œuvre du SCoT et, pour 2015, sur l'élaboration du projet de territoire du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV.

Il y a une rafale de personnes, dont le Président va vous donner connaissance, qui ne prennent pas part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne vais pas vous en donner connaissance. Je pense que si on les montre c'est suffisant. Il faut y ajouter Olivier LEGAIN qui vient d'être désigné en début de séance. C'est la liste qui est là plus Olivier LEGAIN.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vois 2 abstentions. Y a-t-il des oppositions ? C'est adopté.

<p>Rapport n°6.2 - Avis de la CAGB sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021</p>
--

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous savez que la révision du SDAGE est entrée en phase de consultation jusqu'au 19 juin 2015. Si le Grand Besançon n'est pas directement consulté, il a néanmoins choisi de transmettre un avis négatif sur le projet du SDAGE afin d'exprimer nos observations et nos inquiétudes quant à la faisabilité opérationnelle des dispositions qui le composent. En effet, dans sa rédaction actuelle, le projet de SDAGE 2016-2021, présente des dispositions que nous considérons comme étant incohérentes avec certaines de nos politiques d'agglomération ou communales ou de nature à les impacter fortement, notamment à travers les responsabilités qu'il fait porter sur le SCoT. Il y a déjà eu un débat là-dessus, je ne vais pas entrer dans le détail, mais est-ce qu'il y en a qui veulent intervenir par rapport à cela ?

**M. POULIN.-** Merci. Ma première question, et je pense que c'est celle qui doit présider lorsque l'on regarde ce rapport, lorsque l'on regarde le SDAGE, c'est : « Dans quel état sont nos rivières ? » À cette question, nous sommes bien contraints de répondre qu'elles sont en mauvais état. En Franche-Comté, c'est plus de la moitié de nos cours d'eau - regardez la Loue - qui ne sont pas en bon état. Or nous pouvons faire en sorte que cela soit le cas, c'est précisément l'objet de ce SDAGE. Un chiffre ensuite doit nous venir à l'esprit : 30 M€. Voici le montant que l'Union européenne pourrait infliger à la France pour le non-respect des directives sur l'eau. Ce sont 30 M€ auxquels s'ajouteront des astreintes journalières coûteuses. C'est le prix d'une action et d'une réglementation trop laxiste que nous allons devoir payer.

Au final, ce sont bien les usagers de l'eau qui paieront la note. Alors, oui, préserver la ressource en eau coûtera à nos collectivités et à l'État, mais ne rien faire et continuer à aggraver la situation coûtera à la collectivité et aux contribuables. En tant que citoyen attentif, je suis atterré que notre Collectivité émette un avis défavorable sur un schéma directeur qui compile les pistes d'actions partagées par la grande majorité des acteurs sociaux et économiques réunis dans le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée. Surpris également qu'en toute conscience nous puissions exprimer un avis négatif sur un document qui correspond à plus de 90 % aux orientations et prescriptions déjà présentes dans le SCoT de notre Agglomération.

Je le concède, ce schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux n'est pas parfait. Il aurait pu, en effet être plus ambitieux. Il amène sans doute à quelques remarques, à des précisions pour être complètement opérationnel. Ces précisions auraient pu être présentes sous forme de réserves à un avis favorable - je l'ai dit au SCOT, je l'ai dit en Bureau et je le redis ici - et ainsi aurait pu permettre l'amélioration de l'application du texte. Les remarques formulées dans le rapport auraient pu être plus audibles et nous liant juridiquement. Malheureusement, ce n'est pas l'option choisie. Refuser ce schéma, c'est accepter d'attendre encore un peu plus avant d'agir pour nos rivières. Les élus écologistes voteront contre ce rapport et appellent l'Agglomération à donner un avis favorable pour protéger la biodiversité et notre santé, car ni les collectivités, ni les usagers, ni les agriculteurs, ni les industriels, ni les touristes, ni les pêcheurs, personne n'a intérêt à voir la qualité de nos eaux durablement dégradée. Il est plus qu'urgent d'agir pour nos rivières.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne peux pas laisser dire qu'il y a ici des élus qui sont responsables et qui se préoccupent - entre autres les Verts - de la qualité de l'eau et que les autres sont totalement irresponsables ! Je ne peux pas accepter cela ! C'est faux ! Nous ne sommes pas des irresponsables et nous sommes ici, tous autant que nous sommes, attachés à la qualité de l'eau de nos rivières. Tu l'as dit toi-même, Anthony, ce n'est pas parfait, mais quand tu dis que 90 % de ces choses sont prises en compte dans le SCoT, cela veut dire que l'on est déjà d'accord à 90 %. Ce qu'il y a, c'est que certaines choses ne nous conviennent pas dans leur rédaction actuelle. On nous demande un avis et je pense qu'il faut marquer le coup pour dire : « *Il faut changer les choses ; la rédaction ne convient pas* ». Il n'y a pas ici Anthony POULIN qui veut de l'eau propre et le Président FOUSSERET qui veut que l'on continue à polluer les rivières. Ce n'est pas cela ! Ce n'est pas comme cela que ça se passe !

Je crois que depuis des années que toi et tes amis siégez, on a protégé l'eau de nos rivières sur le plateau dans le cadre du marais de Saône. Il n'y a pas d'un côté ceux qui « lavent plus blanc que blanc » et les autres qui sont des irresponsables. Simplement, il est dit que des dispositions sont incohérentes avec des politiques de notre Agglomération. Cela veut dire qu'il faut travailler là-dessus ou modifier nos politiques d'Agglomération. On ne peut pas donner un avis sur un schéma qui se montre incohérent avec ce que l'on a dit par ailleurs dans d'autres documents ou ce qu'ont dit un certain nombre de communes. Je pense qu'il faudrait que l'on puisse encore continuer à discuter et que les choses puissent être revues.

Les réserves, c'est très bien, mais on met des réserves et on s'assoit dessus. Je pense que, là, cela à au moins l'intérêt de dire : « *Attention, nous ne sommes pas des irresponsables ; il y a des choses qui ne vont pas et on vous demande de les modifier* ». Nous ne pouvons pas, alors que dans le rapport précédent nous recevons entre 500 000 € et 2 M€ pour les territoires à énergie positive et à croissance verte, alors que notre Agglomération est tout de même régulièrement citée comme l'une des agglomérations les plus durables de France et alors que nous participerons à la COP 21, laisser croire que nous nous moquons de cela. Simplement, nous ne sommes pas d'accord sur la manière dont c'est fait et nous demandons de rectifier.

Ici, tous les Maires et tous les élus communautaires sont sensibles à cela. Maintenant, et c'est peut-être le problème pour certains, le problème de l'écologie n'est plus un problème politique, c'est un problème de société, puisque tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut faire le nécessaire. Je pense que ce n'est pas parce que l'on vote contre que l'on est malpropre, c'est simplement qu'on voudrait que les choses ne soient pas faites de la même façon. Je dis cela très amicalement. La cohérence, c'est aussi qu'il faut que ce soit cohérent avec nos schémas d'Agglomération et les schémas communaux. Rassure-toi, si 90 % est déjà dans le SCoT, il ne reste plus que 10 % à discuter. Il faut marquer le coup.

Quels sont ceux qui sont contre cet avis négatif ? Qu'ils lèvent la main. Il y a 8 voix contre. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il y a 1 abstention. Les autres sont favorables.



**M. PRALON.**- Le rapport n° 7.1 concerne le vote des tarifs pour les droits des collèves au Conservatoire ainsi que tout ce qui concerne la mise à disposition de locaux et la location de l'auditorium. Il semblerait nécessaire avant d'en venir directement à ces tarifs des collèves de faire un petit rappel concernant le CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) en matière d'enseignement. Les objectifs du CRR en matière d'enseignement sont étendus, multiples et en constante évolution.

On pense toujours que le CRR ce n'est que la musique, mais il va de l'éveil des jeunes enfants à la formation professionnelle des musiciens, des danseurs, des chanteurs et des comédiens, tout en positionnant l'établissement comme un acteur culturel sur le territoire, mais également comme ressource dans l'accompagnement des pratiques amateurs. Pour ce faire, le Conservatoire, ce ne sont pas moins de 70 disciplines qui sont proposées aux élèves du Grand Besançon et de l'extérieur. Le Conservatoire collabore avec l'ensemble des autres acteurs culturels de la Ville, du département et de la région de Franche-Comté et des collaborations directes existent même avec d'autres conservatoires comme Lyon, Reuil ou Paris.

Il propose deux types de scolarité, un parcours hors temps scolaire avec des élèves qui suivent un enseignement traditionnel et un parcours dans le temps scolaire avec des classes à horaires aménagés organisées avec l'Éducation nationale. Hors temps scolaire, on a donc les élèves à horaires traditionnels et, autrement, les Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse (CHAMD). Pour bien montrer l'effort qui a été fait par Besançon, le Grand Besançon et la Région quand on a construit la Cité des Arts, ce sont quand même, en ce qui concerne le Conservatoire, 26 M€ qui ont été dépensés pour cet équipement qui figure parmi les 10 plus beaux conservatoires au niveau national. Ce sont quand même 1 790 élèves à la rentrée 2014-2015, 98 enseignants et 1 626 élèves du Grand Besançon qui fréquentent les lieux chaque année. Ce sont aussi des flux d'entrée, chaque année, de 25 000 personnes par mois et un Conservatoire qui accueille près de 11 000 personnes par saison venant assister à des concerts, des spectacles ou des restitutions de travaux artistiques qui sont donnés dans l'auditorium.

Les dépenses de fonctionnement - on va y venir - sont de 7 M€ chaque année. N'oublions quand même pas de préciser - puisque cela est trop souvent oublié - que la Ville de Besançon dans le cadre de l'ACTP met chaque année 3 M€ pour le fonctionnement du Conservatoire. Voilà ce que je voulais préciser en guise d'introduction.

Chaque année, nous sommes amenés à revoir et à voter les tarifs du Conservatoire. L'objectif en lien avec le soutien apporté aux écoles de musique - nous n'oublions pas qu'elles représentent le même nombre, globalement, d'élèves scolarisés dans l'enseignement musical, soit environ 1 700 élèves - est donc de favoriser au niveau de l'Agglomération un accès du plus grand nombre à un enseignement musical de qualité.

Je vous rappelle maintenant les grands principes de la politique tarifaire. Depuis son installation en janvier 2013 dans les nouveaux locaux de la Cité des Arts, l'élaboration d'une offre de formation diplômante complétée chaque année depuis 2011 au regard de la labellisation régionale du Conservatoire a nécessité de reposer les grands principes de la politique tarifaire du Conservatoire pour les années à venir. Ces principes ont été validés par les élus communautaires le 16 mai 2013 en constituant le socle d'une politique tarifaire responsable et cohérente, notamment en responsabilisant l'utilisateur. Un montant global de participation des familles à hauteur de 10 % du coût d'un élève est recherché. Nous sommes pour l'instant à 8,5 % et nous voudrions atteindre ce chiffre de 10 % de prise en charge par les familles du coût d'un élève au niveau du fonctionnement. C'est la recherche d'aller vers beaucoup plus d'équité avec une tarification plus sociale et avec un système d'exonérations basé sur le quotient familial et un élargissement des tranches permettant d'exonérer un nombre plus important d'élèves. Je crois que nous sommes actuellement à 6 % d'élèves et nous voulons tendre vers 40 % pour les exonérations.

Bien sûr, il n'y a pas de solution miracle. Si l'on exempte un maximum d'élèves, il y en a qui paieront plus et Gabriel BAULIEU l'expliquera sans doute mieux que moi plus tard. Ceux qui gagnent beaucoup paieront plus, ce qui semble tout à fait logique dans les circonstances actuelles. Nous voulons également, en plus de la responsabilisation de l'usager et de la recherche de l'équité, aller vers une politique d'enseignement musical cohérente sur l'Agglomération, bien évidemment en lien avec celle pratiquée au niveau des écoles de musique de cet EPCI. Vous avez à disposition une grille des tarifs claire et simplifiée avec une grille de frais de scolarité par cycle et non par discipline. Enfin, nous voulons également atteindre ces objectifs à l'horizon de plusieurs années pour construire une politique d'exonération précise par un conventionnement réalisé avec la CAF (Caisse des Allocations Familiales) et instituant une nouvelle base de données des élèves adaptée à cette politique en parallèle d'augmentations tarifaires qui seront progressives.

Pour l'année scolaire 2015-2016 qui arrive, il est proposé de mettre en œuvre ces grands principes de la politique tarifaire que nous venons de rappeler et, à compter de la rentrée 2015-2016, de refondre complètement cette grille tarifaire. On s'appuie sur ce qui existe, mais on refond cette grille tarifaire des droits de scolarité qui intègre la poursuite d'une augmentation des frais de scolarité et des frais de dossier pour tendre vers une participation des familles à hauteur de 10 % du coût d'un élève et vers une cohérence tarifaire avec les écoles de musique du Grand Besançon. C'est une volonté de continuer à développer avec ces écoles de musique une politique partenariale au niveau de la formation, de l'accompagnement et de la diffusion. Il y aura une tarification plus sociale, je l'ai dit, avec l'introduction du quotient familial de la CAF et un élargissement des tranches permettant d'exonérer un nombre plus important d'élèves. Une nouvelle politique familiale sera également proposée avec une réduction dès le deuxième enfant au niveau de la participation des droits ; ceci verra 40 % des élèves du Grand Besançon pouvoir bénéficier de cette tarification plus sociale contre 6 % actuellement. Enfin, la poursuite d'une simplification progressive de la grille tarifaire telle qu'elle avait été évoquée par les élus communautaires en mai 2013 par une uniformisation des tarifs selon l'instrument pour une égalité d'accès à toutes les disciplines sans discrimination est proposée.

Pour les autres propositions, vous avez une actualisation chaque année des frais de dossier selon l'évolution du coût de la vie - 31 € seraient envisagés pour l'année 2015-2016 - et 2 tarifs différents qui seraient appliqués en fonction du lieu d'habitation de l'élève : un tarif pour les élèves de Besançon et du Grand Besançon et un tarif pour les élèves qui seraient hors du Grand Besançon. Une possibilité est également offerte aux familles ayant des difficultés de paiement. Elles pourront échelonner leurs factures en accord avec la Trésorerie. Il serait proposé à ces familles d'échelonner leurs versements en 6 fois maximum. Vous avez également la création d'une commission sociale qui serait chargée d'arbitrer les situations individuelles exceptionnelles.

Voilà ce dont on voulait vous parler ce soir et vous proposer. C'est cette nouvelle tarification qui recherche l'équité, une harmonisation avec la tarification, même si elle n'est pas encore parfaite, avec les écoles de musique. Notre volonté, à un horizon qui dépassera certainement le cadre du mandat actuel, est de travailler dans cette direction et nous avons notamment travaillé avec les représentants de la Commission n°1 et de la Commission n°7. Pour la Commission Finances, Gabriel BAULIEU a conduit ces travaux et c'est un travail collectif qui nous amène à vous faire cette proposition ce soir de voter ces nouveaux tarifs pour l'année 2015-2016.

**M. BAULIEU.-** Jean-Yves PRALON vient de présenter l'ensemble du dispositif que vous avez dans votre rapport. Ce rapport, au regard de la formation et de l'accès à la culture, est loin d'être neutre. Nous portons tous ensemble, dans ce domaine, depuis de nombreuses années sur ce territoire une ambition qui est, faute de la voir assurée par l'État dans le cadre de l'Éducation Nationale, d'assurer un accès à la formation aux matières culturelles au plus grand nombre. Cette ambition, très clairement, s'est traduite dans différentes décisions politiques.

Bien évidemment, il y a eu la construction du Conservatoire et ce n'a pas été un geste anodin. À l'intérieur de ce Conservatoire, nous avons renouvelé la quasi-totalité du parc instrumental. Nous avons bâti, avec une implication forte des services, un projet d'établissement complet et complexe répondant au cahier des charges de la labélisation. Bien évidemment, en complément à ce dispositif, nous avons déployé une politique d'accompagnement auprès des écoles de musique de tout le territoire avec une politique spécifique de soutien dans un cadre incitatif en matière de qualité et de responsabilité. C'est vrai que tout n'est pas forcément clair partout sur le territoire. C'est un cheminement qui est quelquefois long, mais notre ambition est exprimée et traduite à travers toutes ces décisions et toutes ces politiques qui sont considérables.

Nous arrivons à un stade où il faut en quelque sorte « boucler la boucle » dans cette démarche et c'est en cela que nous avons décliné un certain nombre de thématiques impliquant les uns et les autres. Sur la responsabilisation de l'utilisateur, je le répète assez fréquemment : « *L'utilisateur mérite tout notre respect, mais le contribuable aussi* ». Notre rôle est aussi d'arbitrer entre ces différentes contributions et c'est une forme de responsabilisation que nous proposons aux usagers du Conservatoire que de tendre vers une prise en charge par leur contribution de 10 % du coût du service à une échéance de 8 ans, puisque c'est la durée d'application du dispositif qui vous est présenté. À cette responsabilisation, nous ajoutons un souci d'équité au travers de la modularité. C'est la modulation tarifaire rappelée par Jean-Yves et que vous avez dans votre rapport, le taux pivot étant celui de la catégorie 6. Tous ceux qui sont en dessous de la catégorie 6 bénéficieront de réductions tarifaires et ceux qui sont au-dessus vont effectivement connaître des majorations tarifaires. C'est l'expression de la solidarité avec un souci, même si ce n'est pas parfaitement atteint, de sérieux rapprochements avec les tarifications des écoles de musique. Nous sommes dans ce mouvement et il convient de le souligner.

Il y a aussi une réelle simplification de la tarification qui était aussi le résultat d'années d'existence, de pratiques et d'amendements successifs. Nous avons presque autant de tarifs que de prestations. Il y a 70 matières enseignées au Conservatoire, il y avait donc quasiment 70 prix et tout cela sera regroupé par grandes disciplines, ce qui simplifie considérablement la tarification avec les accompagnements rappelés par Jean-Yves. C'est tout cela le travail qui a été conduit par les deux commissions, avec un suivi par un groupe de pilotage et une implication très forte de l'Administration du Conservatoire, parce qu'il a fallu s'investir beaucoup - particulièrement pour l'équipe administrative du Conservatoire - pour repenser et refondre l'ensemble du dispositif que nous présentons ce soir.

**M. FELT.-** Merci. Mon propos est bien sûr de ne pas contester ces tarifs que j'approuve. Ceci étant, il y a une disposition à l'intérieur du tarif qui a attiré mon attention. J'en avais parlé lors du Bureau-débats. A la page 90 il y a un tarif qui s'appelle « redevance d'occupation pour la mise à disposition à titre onéreux de l'auditorium » et je m'aperçois que si l'on veut louer la salle de l'auditorium un samedi soir, cela coûte tout de même aux communes 1 170 €. À titre personnel, j'avais trouvé que c'était un peu « salé ». C'est un peu « salé », parce que si vous voulez organiser une manifestation pour les habitants de votre commune, il faut déboursé presque 1 200 € avant d'avoir payé les musiciens. Pour un équipement d'Agglomération - il s'agit d'un équipement d'Agglomération -, je trouvais à titre personnel, pour la Commune de Miserey, que c'était excessif.

J'avais fait une proposition à laquelle les gens n'ont manifestement pas adhéré. J'avais dit qu'il ne me paraissait pas inéquitable que chaque commune, dans la mandature 2014-2020, puisse organiser une manifestation en lien direct, évidemment, avec la musique, le chant ou la danse. Je trouvais que c'était une proposition qui était sage dans la mesure où il s'agit d'un équipement que, tous ensemble, nous avons payé. Pour la Commune de Miserey, nous en avons discuté et, Gabriel, j'entendais tout à l'heure que tu disais que l'ambition était de rendre accessibles ces domaines d'ouverture d'esprit - en fait, tu ne l'as pas dit là, mais dans un autre média - et ce domaine d'ouverture d'esprit concerne les arts enseignés au Conservatoire, mais, manifestement, ce sentiment d'ouverture ne va pas jusqu'aux 180 000 habitants de notre Agglomération. C'est mon opinion, je voulais l'exprimer aujourd'hui. Je dis que 1 200 € le samedi soir, cela fait cher.

**M. BAULIEU.-** Sur ce point précis, puisque c'est l'une des facettes de la proposition tarifaire et que tout ce que l'on a pu décliner jusqu'ici s'applique à la tarification sur l'enseignement, pas aux tarifs de location des locaux, plusieurs choses ont été dites devant le Bureau, mais je les rappelle ici. La première vocation du Conservatoire n'est pas de faire des locations de salles et nous avons un certain nombre de mises à disposition gratuites pour les structures musicales (orchestres, etc.) qui utilisent cet espace de répétition.

Nous avons une tarification « exceptionnelle », puisque je vais utiliser l'exceptionnel pour le dernier volet de mon propos. S'il y a une justification à utiliser cet espace sachant - c'est vrai pour nous tous - que la location de salles sur la place bisontine comme ailleurs représente une certaine somme. Si vous louez une salle à la Citadelle ou à Micropolis, il y a des tarifs qui sont significatifs, ce ne sont pas des salles dont le fonctionnement est gratuit. Nous ne pouvions donc pas nous placer non plus dans une espèce de tarif attractif que rien ne justifierait pas ailleurs.

Il y a une disposition - c'est peut-être celle-là qui répondrait précisément à ton attente -, mais je ne suis pas sûr que nous soyons tous prêts dans nos communes à organiser une soirée au Conservatoire pour nos habitants, mais c'est une idée après tout. Il y a donc un dispositif dans le règlement qui prévoit, par délégation au Président, des décisions à caractère exceptionnel, parce que, précisément, il peut y avoir différents motifs. Peut-être que l'exemple que tu cites trouverait sa place dans cette décision présidentielle ; elle peut être celle-là ou d'autres, mais celle-ci existe. J'ai tendance - ce n'est pas pour « botter en touche », bien au contraire - à te dire que sur ce projet que tu exposes, ce serait peut-être bien d'en saisir le Président au regard du dispositif. Je ne « passe pas la patate chaude », on le prévoit dans le règlement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout d'abord, je voudrais dire une chose : la gratuité n'existe pas, il y a toujours quelqu'un qui paie. Cet outil est un outil d'assez grande capacité qui est un outil fragile et qui ne peut pas être utilisé n'importe comment. Il doit être ouvert, chauffé, gardienné, nettoyé, etc. Tout cela a un coût. Lorsque le dynamique Maire de Miserey-Salines loue sa salle à des habitants de Miserey qui l'ont payée par leurs impôts, est-ce qu'il la met à disposition gratuitement ou la fait-il payer ? J'imagine que tu la fais payer, parce que, faute de quoi...

**M. FELT.-** C'est modique.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'une part, vous savez que quand vous ouvrez le Conservatoire, il faut qu'il y ait 3 ou 4 personnes qui soient là pour des problèmes de sécurité. En matière d'incendie, il faut qu'il y ait des personnes pour répondre à toutes les normes. Tout cela a un coût. Je pense qu'il faut expliquer que ce n'est pas possible pour tout.

D'autre part, on en a fait l'expérience - Gabriel l'a dit, on loue beaucoup de salles à Besançon, comme vous dans vos communes -, mais on se rend compte que quand c'est gratuit cela veut dire qu'il n'y a pas toujours une adaptation de la dimension ou de la configuration de la salle par rapport au besoin. À partir du moment où c'est gratuit, on ne regarde pas, on y va. Quand il faut payer, on regarde si c'est intéressant. Une salle l'auditorium qui fait 300 places, si vous êtes 80 ou 100, ce n'est pas un bon spectacle, parce que ce n'est pas adapté. On doit quand même conserver son caractère à cette salle et ne pas charger en dépenses.

Par contre, ce que l'on a décidé et sur quoi je t'ai déjà répondu, imaginons que les écoles de musique du secteur veulent se regrouper ou que les communes du secteur, en se regroupant, veuillent organiser une manifestation d'envergure, rassemblant 4, 5 ou 10 communes, bien sûr qu'on le fera.

Rendez-vous compte que cette salle est fermée pendant la période d'été pendant au moins 2 mois pour des questions de coût. S'il y a 60 communes qui, même une fois pas mandature, veulent la salle, cela fait au moins 1 fois par mois, voire plus, et généralement un vendredi et un samedi soir. Il faut aussi garder à ces salles leur caractère. On ne peut pas organiser dans ces salles comme l'auditorium une manifestation à caractère folklorique. Ce que je dis n'est pas péjoratif, mais il faut que l'on soit responsable, puisque toutes ces salles ont des coûts. Quand Gabriel dit « *il faut une responsabilité de l'utilisateur* », il faut aussi que cela s'exerce.

Demain, si les écoles de Saône, du plateau, veulent organiser une manifestation, elles le feront et bien sûr que l'on donnera un avis favorable. Cela créera un esprit d'animation sur le plateau. Si l'EMICA (École de Musique Intercommunale du Canton d'Audeux) veut faire quelque chose comme regrouper toutes les écoles de musique...

**M. FELT.-** On a une école de musique à Miserey.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'accord, mais est-ce que vous allez remplir la salle ? C'est la question. En plus, quand tu ouvres cette salle - on pourrait d'ailleurs faire chiffrer le coût de l'ouverture d'une salle comme celle-là - ce sont plusieurs centaines d'euros. Si en plus c'est en hiver et qu'il faut la chauffer, la nettoyer et la garder, on n'arrive pas très loin de 600 ou 700 €. Après, il y aura bien un coût. Je crois que c'est un problème de bon sens. On a déjà eu un certain nombre de demandes auxquelles on a répondu favorablement.

Il faut aussi utiliser cet outil pour conforter l'Agglomération, pour dire que quand il y a des manifestations qui confortent l'esprit d'Agglomération, il faut le faire. Ce n'est pas un refus définitif, mais à mon avis, cela va devenir ingérable. On a déjà du mal à gérer cela avec l'orchestre Victor Hugo, parce qu'il voulait une salle de répétition pour eux. Avec Gabriel, Jean-Yves et Patrick, on leur a expliqué que ce n'était pas possible donc ils répètent là-bas. Il y a aussi tous les élèves du Conservatoire qui se servent de cette salle. Cette salle, heureusement, est très occupée pour des répétitions, des concours, des auditions, etc., à tel point que l'on n'arrive même pas à y faire les répétitions de l'orchestre. En plus, si on l'ouvre à des manifestations à caractère sympathique, certes, mais où tu auras 90, 100 ou 200 personnes, cela va poser problème.

Il n'y a pas de refus dans ce que je dis, je l'ai dit en Bureau et je le redis devant tout le monde. Il n'y a pas de refus systématique, si on a un besoin pour une manifestation de caractère communal qui regroupe beaucoup de monde, bien sûr qu'on pourra le faire. On a d'ailleurs même dit qu'on ne la louerait pas à des organismes, parce qu'il y a beaucoup de demandes d'organismes pour faire des réunions ou des congrès. On a dit qu'on leur dirait non, sauf caractère exceptionnel, parce que si l'on commence à en faire une salle de congrès ou des fêtes, on pourra bientôt la demander avec la salle d'à côté pour faire des mariages ou des choses comme celle-là. Je reconnais que j'exagère un peu, mais il y a une salle à côté qui est une très belle salle d'activité et il faut savoir marquer un certain nombre de limites. Cette salle est fragile, très fragile, tu ne peux pas faire en sorte que l'on coure dans les couloirs, que l'on monte, etc. Je sais bien qu'à Miserey les gens sont très respectueux de l'environnement, tu veillerais. Je sais que ma réponse ne te satisfait qu'à moitié.

**M. FELT.-** En attendant la dérogation, la Commune de Miserey votera contre ce rapport, exceptionnellement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** La Commune de Miserey fait comme elle veut.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? J'en vois 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il y a 2 abstentions. Les autres sont d'accord, je vous en remercie.

<p>Rapport n°7.2 - Soutien au musée des Maisons comtoises de Nancray pour la reconstruction d'une caborde viticole</p>
--

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a un projet qui est une belle opération. La première pierre de la caborde a été posée il y a peu de temps, je crois. C'est la reconstruction d'une caborde qui existait chemin des Tilleroyes, je crois. Je propose que l'on apporte notre soutien pour cet élément important du patrimoine du Grand Besançon.

Ne prennent pas part au vote Mesdames CUINET, DONEY, FAIVRE-PETITJEAN, GUIBRET, GIRARCLOS, LEMERCIER, MAILLOT, ROBERT et Messieurs CONTOZ, CURIE, FAGAUT, FIETER, GONON, HUOT, LIME, LORIGUET, MORTON, PRALON et VIENET. Y a-t-il des remarques ? C'est donc adopté.

## Questions diverses

### Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à poser sur les décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Conseil ? Je n'en vois pas.

### Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions à me poser dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée comme Président ? Il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Je me vois donc dans l'obligation de clore la séance et je vous remercie.

*La séance est levée.*